

Swiss Payment Standards

Implementation Guidelines suisses pour QR-facture

Spécifications techniques et fonctionnelles de la section paiement avec Swiss QR Code et du récépissé

Version 2.2, valable à partir du 22 février 2021



Remarque générale

Les suggestions ou questions ayant trait à ce document peuvent être adressées à l'établissement financier respectif ou à SIX à l'adresse suivante: support.billing-payments@six-group.com.

Par souci de lisibilité, seule la forme masculine générique est employée pour désigner des personnes physiques.

Contrôle des modifications

Le présent document «Implementation Guidelines suisses QR-facture», version 2.2 du 22 février 2021, remplace entièrement la version précédente 2.1 du 30 septembre 2019. Aucune modification de fond n'a été apportée aux spécifications techniques par rapport à la version antérieure. Les modifications se limitent à des corrections et des précisions.

Toutes les modifications apportées par rapport à la version 2.1 sont indiquées dans une *documentation des modifications* distincte. Celle-ci se trouve dans l'archive <u>www.paymentstandards.ch/archive</u>.

Historique des révisions

Version	Date	Commentaire	Chapitre
2.2	22.02.2021	Clarifications et corrections dans l'ensemble du document. Aucune modification technique.	Tous
2.1	30.09.2019	Clarifications et corrections dans l'ensemble du document. Pas de modifications techniques du contenu.	Tous
2.0	15.11.2018	Changements importants concernant la mise en page d'une QR-facture – introduction d'un reçu et d'une perforation obligatoire sur le bulletin de versement. Ajout de nouveaux champs dans la structure des données d'une QR-facture - introduction de deux types d'adresses et les champs "Trailer" et "Informations de facture". Clarifications et ajout d'informations supplémentaires dans l'ensemble du document.	Tous
1.0	27.04.2017	Première publication.	Tous

Avis relatifs aux droits de propriété

SIX, SIX Group dans son ensemble et les responsables de projet de la nouvelle QR-facture pour la place financière suisse ont examiné avec soin les conditions-cadres techniques et juridiques posées pour le territoire de la Suisse et mettent à disposition les descriptions ad hoc d'une QR-facture normalisée («Normalisation»). Les possibilités d'utilisation dans la facturation ou le paiement d'une QR-facture énumérées ci-après ont servi de base:

- le payeur saisit le code QR par lecteur ou caméra dans l'e-banking/m-banking
- le payeur saisit le code QR par lecteur ou numériseur dans la propre infrastructure et transmet l'ordre de paiement par voie électronique (par ex. sous forme de message *pain*)
- versement en espèces au guichet postal (succursales et succursales avec partenaire)
- formulaire d'ordre de bonification et de paiement

Des applications non énumérées et plus étendues de la QR-facture, par exemple un paiement via ATM, ne font également pas partie intégrante de la normalisation.

Dans la mise en œuvre technologique industrielle de la normalisation, des clarifications et mesures habituellement appliquées dans la branche sont à prévoir par l'utilisateur commercial.



Autres remarques

Les spécifications tierces et les fonctionnalités spécifiques à l'entreprise ne font pas l'objet de la standardisation. Les clarifications pertinentes relèvent de la responsabilité des fournisseurs en question. Cela concerne en particulier la possibilité d'intégration des «Informations de facture» ou de contenus dans les champs «Procédures alternatives».

Dans l'élément «Informations de facture», il est possible de transmettre des informations structurées entre l'émetteur de factures et le destinataire de factures. A cet effet, la conception de la QR-facture met à disposition un champ de données.

De plus, dans les éléments «Procédures alternatives», des conteneurs sont mis à disposition pour des procédures de paiement alternatives. Le contenu et l'utilisation de telles données relèvent de la responsabilité des éditeurs des procédures en question.

Pour que les contenus des champs «Informations de facture» et «Procédures alternatives» puissent être identifiés, des paramètres de codage d'une syntaxe sont prédéfinis par SIX. Avant publication ou mise en pratique, ces paramètres et l'utilisation fondamentale des champs doivent être coordonnés avec SIX.



Spécification pour la QR-facture

Le fonctionnement sans heurt de tous les processus lors de la création et du traitement de QR-factures exige le respect des Guidelines pour la QR-facture.

Les spécifications pour la QR-facture s'adressent en premier lieu aux émetteurs de factures, mais sont aussi valables pour les établissements financiers et leurs prestataires de services, proposant à leurs clients des offres pour le trafic des paiements sur la base de la QR-facture, pour les développeurs de logiciels destinés aux émetteurs de factures, aux destinataires de factures et aux banques ainsi que pour tous les autres participants importants au marché.

Les documents suivants contiennent des spécifications techniques et de présentation pour la QR-facture et pour les paiements effectués sur la base d'une QR-facture:

- Implementation Guidelines pour QR-facture: spécifications techniques et spécialisées de la section paiement avec Swiss QR Code et récépissé (présent document)
- Style Guide QR-facture (récapitulatif des prescriptions de présentation figurant dans le présent document)
- Règles de traitement QR-facture (business rules)
- Informations techniques sur QR-IID et QR-IBAN
- Fichier des banques (liste des IID et QR-IID des banques)
- Swiss Payment Standards (Implementation Guidelines pour l'échange de données entre le client et la banque)
- Implementation Guidelines pour les messages interbancaires

Le non-respect des Guidelines pour la QR-facture peut par ex. conduire aux situations suivantes:

- les paiements du côté du payeur ou de son établissement financier ne peuvent pas être saisis,
- les paiements du côté du payeur ou de son établissement financier ne peuvent pas être exécutés,
- les crédits du côté de l'émetteur de factures ou de son établissement financier sont comptabilisés incorrectement ou ne sont pas comptabilisés,
- des dispositions légales ne sont pas respectées (par ex. protection des données).

SIX n'assume aucune garantie ou responsabilité quant à l'exactitude et à l'exhaustivité des informations mises à disposition. De même SIX ne prend en charge aucune activité de conseil en relation avec les fonctionnalités spécifiques de systèmes pour l'utilisation de la QR-facture, ni ne met à disposition de fonction de contrôle de procédures techniques et n'assume également aucune garantie ou responsabilité concernant la mise en œuvre concrète mécanique ou par une technique basée sur une procédure, de la normalisation de solutions visant à utiliser et à traiter des QR-factures.

Assistance et outils

SIX met à disposition de manière non contraignante différents outils et propose une assistance complémentaire. Informez-vous à ce sujet via www.paymentstandards.ch.

© Copyright 2021 SIX Interbank Clearing SA, CH-8021 Zurich



Table des matières

1	Introduction	7
1.1	Introduction à la QR-facture	7
1.2	Contrôle des modifications	
1.3	Gestion des versions des Implementation Guidelines suisses pour QR-facture	
1.4	Documents de référence	
2	Définition de termes	11
2.1	QR-facture	11
2.2	Section paiement avec Swiss QR Code et récépissé	11
2.3	Code QR selon ISO 18004	
2.4	Notion de module selon ISO 18004	12
2.5	Notion de niveau de correction d'erreurs selon ISO 18004	
2.6	Swiss QR Code	
2.7	DPI	
2.8	IID	
2.9	QR-IID	
2.10	IBAN	
2.11	QR-IBAN	
2.12	Références client	
2.12.1	Référence QR	
2.12.2	Creditor Reference	
3	Prescriptions de présentation pour la section paiement avec Swiss QR Code et	
	récépissé	15
3.1	Généralités	15
3.2	Langue de correspondance	16
3.3	Format et qualité de papier	16
3.4	Polices et tailles d'écriture	
3.5	Zones de la section paiement	17
3.5.1	Zone Titre	
3.5.2	Zone Swiss QR Code	17
3.5.3	Zone Montant	17
3.5.4	Zone Indications	
3.5.5	Zone Informations supplémentaires	
3.6	Zones du récépissé	
3.6.1	Zone Titre	
3.6.2 3.6.3	Zone Indications Zone Montant	
3.6.4	Zone Point de dépôt	
3.7	Remarque sur la QR-facture en format PDF	
4	Gestion des données du Swiss QR Code	
4.1	Spécifications techniques	
4.1.1	Jeu de caractères	
4.1.2	Caractères admis dans les définitions de champ	
4.1.3	Longueurs de champs	
4.1.4	Élément Caractère séparateur	



4.1.5	Groupes de données	26
4.2	Structure des données	26
4.2.1	Conventions de représentation	26
4.2.2	Éléments de données de la QR-facture	28
4.3	Spécifications fonctionnelles	
4.3.1	Utilisation d'informations d'adresse	
4.3.2	Références clients	
4.3.3	Informations supplémentaires	
4.3.4	Procédures alternatives	
4.4	QR-facture «NE PAS UTILISEUR POUR LE PAIEMENT»	
5	Paramètres pour la création du Swiss QR Code	. 38
5.1	Niveau de correction d'erreurs	38
5.2	Taille maximale des données et version de code QR	38
5.3	Module taille minimale	38
5.4	Dimension du Swiss QR Code lors de l'impression	38
5.4.1	Marge selon ISO 18004	39
5.4.2	Caractère distinctif	39
6	Contenus de champs et métadonnées	. 40
6.1	Contrôle de contenus de champs	40
6.2	Métadonnées	40
7	Conversion Swiss QR en SWIFT MT101 / MT103	. 41
7.1	Général	41
7.2	Démarcation	41
7.3	Remarques préliminaires	41
Annexe A	: Exemples	. 42
Annexe E	B: Calcul du chiffre de contrôle selon Modulo 10 récursif	. 53
Annexe (: Illustration des références clients dans le message de paiement ISO 20022 pain.001	. 55
Annexe D	•	
Annexe E	·	
Annexe F		
Annexe (Répertoire des tableaux et des illustrations	77



1 Introduction

Les Implementation Guidelines QR-facture suisse ont été élaborées sur mandat du Conseil d'administration de SIX Interbank Clearing SA. Les développeurs de logiciels pour émetteurs de factures, destinataires de factures et de logiciels bancaires sont le groupe cible primaire.

La dernière version de ce document est disponible dans le centre de téléchargement sous <u>www.paymentstandards.ch</u>.

1.1 Introduction à la QR-facture

Les bulletins de versement utilisés en Suisse reposent sur une tradition de plus de cent ans et sont utilisés 100 millions de fois chaque année.

Les exigences réglementaires accrues relatives au trafic des paiements rendaient une adaptation du système nécessaire, en particulier une révision du contenu des données. De plus, le trafic des paiements doit tenir compte de la mutation structurelle numérique dans l'économie et la société, sans perdre de vue les groupes de population qui effectuent des paiements au guichet de la poste et par voie postale.

La QR-facture remplace la diversité existante des bulletins de versement en Suisse, contribue ainsi à une augmentation de l'efficacité et à une simplification du trafic des paiements et permet en même temps de relever les défis résultant de la numérisation et de la réglementation.

La figure suivante présente sous forme schématique le processus de base dans le trafic des paiements suisse sur la base d'une QR-facture. Elle a pour objet de mettre en évidence les champs d'application harmonisés des différentes Implementation Guidelines et Business Rules:

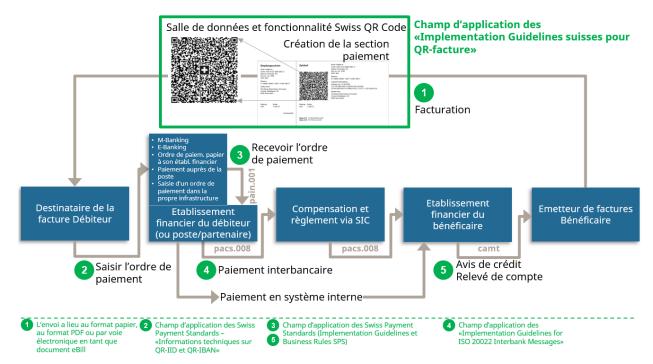


Illustration 1: Processus de base

Version 2.2 – 22.02.2021 Page 7 de 78



Ce processus de base sert à l'établissement d'une compréhension de base et ne constitue pas une représentation exhaustive de toutes les configurations possibles. En même temps, il existe d'autres cas d'utilisation qui en diffèrent légèrement (par ex. le payeur et le débiteur sont différents; la section paiement avec le récépissé est utilisé pour un don; débiteur non connu lors de la création). Ceux-ci ne seront pas abordés plus en détail ici.

Le processus de base comporte les étapes suivantes: L'émetteur de factures créé une QR-facture avec une section paiement et récépissé et envoie celle-ci au destinataire de la facture. L'envoi est réalisé en règle générale sous forme papier ou électroniquement sous forme de document PDF. Le destinataire de la facture (ici aussi en même temps le débiteur) peut maintenant déclencher le paiement via différents canaux de paiement, par exemple:

- M-banking
- E-banking
- Ordre de paiement papier à son établissement financier
- Versement en espèces au guichet postal (succursales et succursales avec partenaire)
- Saisie d'un ordre de paiement dans la propre infrastructure (p. ex. logiciel ERP)

Dans ce contexte, le contenu de données du code QR sert d'aide au renseignement, de telle sorte qu'aucune saisie manuelle n'est nécessaire. Alternativement, une saisie manuelle est aussi possible sur la base des indications textuelles.

Le respect des prescriptions dans ce document garantit que les paiements sont exécutés de manière fiable via chaque canal de paiement.

En plus des divers Implementation Guidelines suisses pour l'échange de données client-banque, basés sur la norme ISO 20022 (par ex. pour les virements, le Cash Management), les documents suivants sont encore essentiels pour la QR-facture:

- Style Guide QR-facture (récapitulatif des prescriptions de présentation figurant dans le présent document)
- Règles de traitement QR-facture (Business Rules)
- Informations techniques sur QR-IID et QR-IBAN pour établissements financiers
- Fichier des banques (liste des IID et QR-IID des banques)

Les «Règles de traitement QR-facture» [5] décrivent les déroulements techniques pertinents du traitement. Les «Informations techniques sur QR-IID et QR-IBAN pour établissements financiers» donnent des informations détaillées concernant l'utilisation du QR-IBAN sur la base d'une QR-IID.

Page 8 de 78 Version 2.2 – 22.02.2021



1.2 Contrôle des modifications

Le document «Implementation Guidelines suisses pour QR-facture» reflète les recommandations des établissements financiers suisses et est soumis au droit exclusif de modification de

SIX Interbank Clearing SA Pfingstweidstrasse 110 Case postale CH-8021 Zurich

De futures modifications et extensions sont réalisées par Interbank Clearing SA, qui de manière explicite se réserve le droit de modifier, de compléter ou de supprimer le tout ou des parties de celui-ci.

La version actuellement en vigueur du présent document est disponible dans la matrice de communication sur www.paymentstandards.ch/fr/shared/communication-grid.html.

1.3 Gestion des versions des Implementation Guidelines suisses pour QR-facture

Les versions principales placent le compteur de version en première position (Version 1.0; Version 2.0). Les versions principales peuvent exercer une influence sur la structure des données, le contenu ou les recommandations de présentation et exigent normalement des adaptations techniques. Les sous-versions (Version 1.1; Version 1.11) n'exigent normalement pas d'adaptations techniques.

La version doit être reproduite dans la structure des données (voir chapitre 4.2 «Structure des données», élément «Version»).

1.4 Documents de référence

Réf.	Document/schéma	Titre	Source
[1]	ISO 18004	ISO 18004 Third Edition of 2015-02-01 (Information technology – Automatic identification and data capture techniques – QR Code bar code symbology specification)	ISO
[2]	pain.001.001.03	XML Schema Customer Credit Transfer Initiation V03	ISO
[3]	pain.001.001.03.ch.02	Implementation Guidelines suisses pour messages client/banque relatifs à des virements dans le trafic des paiements	SIX
[4]	Style Guide	Prescriptions et recommandations de présentation pour la QR-facture	SIX
[5]	Règles de traitement	Règles de traitement QR-facture (business rules)	SIX
[6]	QR-IID; QR-IBAN	Informations techniques sur QR-IID et QR-IBAN	SIX
[7]	Fichier des banques	Liste des IID et QR-IID des banques	SIX
[8]	SWIFT User Handbook	Knowledge Center, MT Standards	SWIFT

Tableau 1: Documents de référence

Version 2.2 – 22.02.2021 Page 9 de 78



Organisation	Lien
ISO	www.iso20022.org
SIX	www.iso-payments.ch www.sepa.ch www.six-group.com/interbank-clearing
Harmonisation du trafic des paiements suisse	www.paymentstandards.ch
SWIFT (Knowledge Center)	www2.swift.com/knowledgecentre/productcategory#Standards

Tableau 2: Liens vers les sites Internet respectifs

Page 10 de 78 Version 2.2 – 22.02.2021



2 Définition de termes

2.1 QR-facture

Le produit «QR-facture» est

- une facture avec une section paiement et un récépissé intégrés dans le formulaire ainsi
- qu'une facture avec section paiement et récépissé joints.

L'illustration ci-après propose deux configurations possibles d'une QR-facture avec section paiement et sert à mieux comprendre les définitions ci-après.

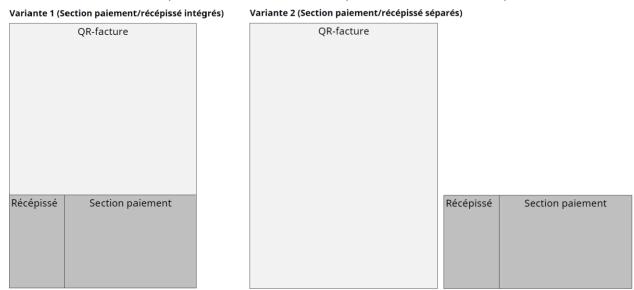


Illustration 2: Représentation schématique d'une QR-facture avec section paiement/récépissé intégrée et avec section paiement/récépissé en pièce jointe

2.2 Section paiement avec Swiss QR Code et récépissé

La section paiement de la QR-facture avec un récépissé contient les indications requises pour l'exécution d'un paiement sous la forme d'un code QR et d'une information lisible.

Le récépissé doit être placé impérativement à gauche de la section paiement, que celle-ci soit intégrée dans une facture, ou disponible sous forme de feuille annexe.

La section paiement est dans le format paysage DIN A6 (148 x 105 mm). Le récépissé placé à gauche de la section paiement est dans le format $62 \times 105 \text{ mm}$, les deux conjointement présentent une dimension de $210 \times 105 \text{ mm}$ (DIN long).

Comme la longueur en pouces est utilisée pour les bulletins de versement actuels, les dimensions en question s'en écartent légèrement. Ainsi, le bulletin de versement proprement dit mesure environ $150 \times 106 \text{ mm}$ (largeur x hauteur), et le récépissé $60 \times 106 \text{ mm}$ (largeur x hauteur).

Version 2.2 – 22.02.2021 Page 11 de 78



Avec le passage du format pouces au format DIN courant aux niveaux national et international, aucun problème ne se présente dans le traitement papier des sections paiement.

2.3 Code QR selon ISO 18004

Le code QR est un code à barres bidimensionnel selon ISO 18004, basé sur le développement de la société DENSO WAVE INCORPORATED. «QR Code» est une marque déposée de DENSO WAVE INCORPORATED.

Pour des détails, voir le documentation ISO 18004 [1].

La norme de code QR prévoit pour le codage de volumes de données variables des versions (de la version 1 à la version 40) avec des capacités d'admission différentes sous forme de modules. Le volume de données pouvant être codé de cas en cas dépend d'une part du niveau de correction d'erreurs choisi, et d'autre part des données à coder (numérique, alphanumérique, binaire, Kanji).

Un nombre fixe de modules est attribué à chaque version.

2.4 Notion de module selon ISO 18004

Un module définit le plus petit porteur d'informations dans le code QR, comparable avec un bit de données. Dans le code QR, les modules correspondent aux points blancs et noirs du code.

2.5 Notion de niveau de correction d'erreurs selon ISO 18004

Le code QR a la faculté de reconstruire les données figurant dans le code en cas d'endommagement de celui-ci (par ex. du fait de salissures, pli, impressions pardessus). Dans la norme, 4 niveaux de correction d'erreurs sont prévus, correspondant aux différentes capacités de reconstitution (L = env. 7%, M = env. 15%, Q = env. 25%, H = env. 30%). Plus le niveau de correction d'erreur choisi est élevé, plus le volume de données pouvant être codé est moindre.

2.6 Swiss QR Code

Le Swiss QR Code correspond aux exigences dans ce document et permet le déclenchement de paiements auprès d'établissements financiers via tous les canaux de paiement et au guichet de la poste (succursales et succursales avec partenaire). Il est caractérisé par une croix suisse en son centre.

Page 12 de 78 Version 2.2 – 22.02.2021



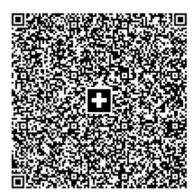


Illustration 3: Swiss QR Code

2.7 **DPI**

La résolution d'imprimante ou de numériseur est normalement spécifiée en *dots per inch* (DPI).

2.8 IID

L'IID (identification d'établissement) sert, en Suisse et au Liechtenstein, à l'identification des établissements financiers en tant que participant aux systèmes RBTR suisses. Une IID au minimum est affectée à chaque établissement.

2.9 QR-IID

La QR-IID est une variante de l'identification de l'établissement (IID). Les QR-IID sont composées exclusivement de numéros entre 30000 et 31999. Les IBAN (QR-IBAN) définis sur la base de ces QR-IID sont utilisés exclusivement pour le nouveau procédé avec référence QR dans la QR-facture (voir chapitre 2.11).

2.10 IBAN

IBAN est la représentation normalisée à l'échelon international pour un numéro de compte bancaire conformément à la norme ISO 13616.

2.11 QR-IBAN

Dans le cas de paiements avec une référence QR structurée, le QR-IBAN doit être utilisé en tant qu'indication du compte de crédit. La structure formelle du QR-IBAN correspond aux règles selon la norme ISO 13616 pour IBAN. Un QR-IBAN ne peut être utilisé que pour des entrées de paiement. Des paiements au débit avec un QR-IBAN ne sont pas prévus. La procédure de paiement avec référence est reconnue par le biais d'une identification spéciale de l'établissement financier (QR-IID). Les valeurs de 30000 à 31999 sont réservées en exclusivité pour la QR-IID. Une QR-IID au moins est attribuée à chaque établissement financier juridiquement indépendant participant à



la procédure. Pour caractériser la procédure, le QR-IBAN contient la QR-IID de l'établissement gérant le compte.

Les explications détaillées au sujet de la QR-IID et du QR-IBAN sont disponibles dans le document «Informations techniques sur QR-IID et QR-IBAN» [6].

La version concernée actuellement en vigueur est disponible dans le centre de téléchargement de la matrice de communication à l'adresse www.paymentstandards.ch/fr/shared/communication-grid.html.

2.12 Références client

Les deux types de références suivants peuvent être utilisés pour les paiements présentant une référence structurée.

2.12.1 Référence QR

La référence QR correspond dans sa structure à la référence BVR (toujours 26 caractères numériques, suivis par un chiffre de contrôle selon Modulo 10 récursif, voir Annexe B «Calcul du chiffre de contrôle selon Modulo 10 récursif») et peut être utilisée par l'émetteur de factures sous forme de référence structurée.

2.12.2 Creditor Reference

Creditor Reference selon la norme ISO 11649. Le chiffre de contrôle de la Creditor Reference doit être calculé avec le Modulo 97-10.

Page 14 de 78 Version 2.2 – 22.02.2021



3 Prescriptions de présentation pour la section paiement avec Swiss QR Code et récépissé

3.1 Généralités

Les prescriptions de présentation suivantes se rapportent à la section paiement de la QR-facture avec un récépissé, qui peut être utilisée selon les façons suivantes:

- 1. section paiement intégrée dans une QR-facture sous forme papier
- 2. en tant que document eBill, si eBill est réglé comme procédure alternative
- 3. en tant qu'annexe à une QR-facture sous forme papier
- La QR-facture peut aussi être créée sous forme de fichier PDF (voir chapitre 3.7 «Remarque sur la QR-facture en format PDF»).
- Les prescriptions de présentation de la section paiement avec récépissé sont applicables indépendamment du fait qu'elle est intégrée dans une facture ou jointe à celle-ci.
- La section paiement avec récépissé doit être placée impérativement sur l'arête de coupe inférieure de la QR-facture.
- Le récépissé doit être placé à gauche de la section paiement. Celui-ci a la même hauteur que la section paiement. La section paiement et le récépissé correspondent ensemble à la longueur de la partie étroite du format DIN A4.
- Si la section paiement avec récépissé est intégré dans une QR-facture sous forme papier, une perforation est obligatoire entre les indications concernant la facture et les indications de la section paiement avec récépissé.
- Une perforation est prédéfinie entre la section paiement et le récépissé, si la QR-facture est créée sous forme papier.
- Une perforation entre la section paiement et le récépissé est aussi nécessaire si la section paiement et le récépissé sont joints séparément à une facture.
- Si les données concernant le montant et le débiteur (Payable par (nom/adresse))
 ne sont pas imprimées lors de la facturation, les champs à compléter à la main
 sont à indiquer aussi bien dans la section paiement que dans le récépissé (voir
 aussi Illustration 5, Illustration 6 et Illustration 9). D'autres compléments à la main
 ne sont pas admis.
- Seuls peuvent être imprimés les titres et valeurs prévus pour les différentes zones (voir chapitres 3.5 «Zones de la section paiement» et 3.5.4 «Zone Indications»).
- L'utilisation de la section paiement et du récépissé en tant que support ou moyen publicitaire est exclue. Le verso ne doit pas être imprimé.
- Un Style Guide [4] avec des prescriptions de présentation détaillées et des exemples pour la section paiement et le récépissé – sous forme intégrée ou séparée – est disponible dans le centre de téléchargement de la matrice de communication à l'adresse <u>www.paymentstandards.ch/fr/shared/communication-grid.html</u>.



3.2 Langue de correspondance

La QR-facture peut être établie dans les langues de correspondance allemand, français, italien et anglais. Le choix de la langue de correspondance est libre pour l'émetteur de factures. Les termes à employer dans les différentes langues de correspondance figurent dans l'Annexe D.

3.3 Format et qualité de papier

Une section paiement physique avec récépissé doit être créée sur un papier blanc, perforé présentant un poids compris entre 80 et 100 g/m². L'utilisation de papiers recyclés, FSC et TCF approuvés est autorisée. Les papiers standard couchés/enduits et réfléchissants ne sont en revanche pas admis.

La section paiement est dans le format paysage DIN A6 (148 x 105 mm). Le récépissé placé à gauche de la section paiement est dans le format $62 \times 105 \text{ mm}$, de telle sorte que les deux conjointement présentent une dimension de $210 \times 105 \text{ mm}$ (DIN long).

3.4 Polices et tailles d'écriture

Seules les polices sans empattements Arial, Frutiger, Helvetica et Liberation Sans en noir sont admises. L'écriture ne peut être ni mise en italique ni soulignée.

La taille de caractères de la section paiement pour les en-têtes et les valeurs correspondantes doit être de 6 pt au minimum et de 10 pt au maximum. Les en-têtes doivent toujours avoir la même taille dans les zones «Montant» et «Indications». Ceux-ci doivent être représentés en **gras** et avoir une taille de caractères plus petite de 2 pt que la taille de caractères des valeurs correspondantes. Pour les en-têtes, il est recommandé d'utiliser une taille de caractères de 8 pt et pour les valeurs correspondantes une taille de caractères de 10 pt. Le titre «Section paiement» avec une taille de caractères de 11 pt (**gras**) constitue une exception.

Lors de l'impression de l'élément «Procédures alternatives», la taille de caractères est de 7 pt, la désignation de la procédure alternative étant imprimée en **gras**.

L'élément «Créancier final» est prévu conceptuellement mais n'est pas utilisé lors du lancement de la QR-facture et par conséquent n'est pas imprimé. En cas de libération éventuelle avec impression correspondante, la taille de caractères prévue est de 7 pt, la désignation étant imprimée en **gras**.

La taille de caractères pour le récépissé est de 6 pt pour les en-têtes (**gras**) et de 8 pt pour les valeurs correspondantes. Le titre «Récépissé» avec une taille de caractères de 11 pt (**gras**) constitue une exception.

Si lors de la numérisation, en complément du contenu du Swiss QR Code, les informations contenues dans la partie visible de la section paiement sont lues intégralement ou partiellement, les meilleurs résultats sont obtenus lorsque les entêtes possèdent une taille de 8 pt et les informations de texte une taille de 10 pt. Il doit toutefois être garanti que toutes les informations nécessaires puissent être représentées dans la partie visible.

Page 16 de 78 Version 2.2 – 22.02.2021



3.5 Zones de la section paiement

L'illustration ci-après montre les cinq zones de la section paiement. Les contenus sont décrits dans les chapitres suivants.

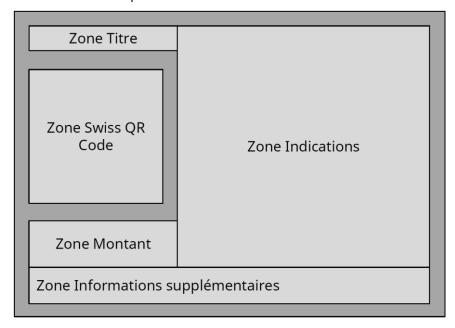


Illustration 4: Représentation schématique de la section paiement d'une QR-facture

Les zones vierges – en foncé dans l'Illustration 4 – sont impératives. Elles doivent être de 5 mm au minimum en largeur et hauteur et ne peuvent pas être imprimées.

3.5.1 Zone Titre

Dans la zone Titre, le titre «Section paiement» doit être imprimé avec la taille de police de 11 pt **gras**.

3.5.2 Zone Swiss QR Code

Dans la zone Swiss QR Code, il est garanti avec le respect de la bordure large de 5 mm que le code QR puisse être lu sans difficulté.

3.5.3 Zone Montant

La zone Montant comprend la monnaie et le montant, qui sont utilisés en tant qu'entêtes. Les monnaies Franc suisse et Euro sont supportées, le code monétaire CHF ou EUR étant imprimé à gauche devant l'indication du montant ou le champ du montant. Le montant doit être compris entre 0.01 CHF / EUR et 99999999.99 CHF / EUR. Pour les montants inférieurs à 1.00 CHF / EUR, il est recommandé d'utiliser la variante de présentation 0.10 CHF / EUR, par exemple.

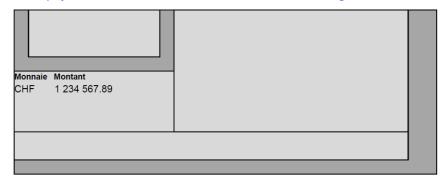
Si le montant figure dans le Swiss QR Code, il doit venir après le code monétaire. Pour le caractère de séparation des milliers, il convient d'utiliser un «caractère espace» et le point «.» pour le caractère de séparation des décimales. Le montant doit

Version 2.2 – 22.02.2021 Page 17 de 78



toujours être composée de deux décimales (par exemple CHF 1 590.00 / EUR 1 590.00).

Si le Swiss QR Code ne contient pas de montant, une zone sans couleur, de dimensions 40 x 15 mm, avec des coins noirs d'une épaisseur de trait de 0,75 pt doit être imprimée, dans laquelle le montant doit être renseigné à la main par le débiteur («Payable par»), si possible en couleur noire. Un fichier correspondant pour la création des coins est disponible dans la matrice de communication à l'adresse www.paymentstandards.ch/fr/shared/communication-grid.html.



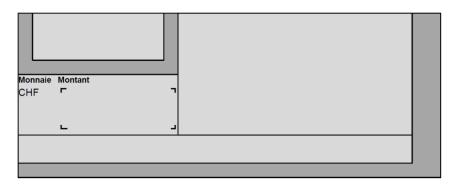


Illustration 5: Représentation schématique de la zone Montant

3.5.4 Zone Indications

Dans la zone Indications, toutes les valeurs d'importance pour un paiement tirées du Swiss QR Code doivent être imprimées. Chaque indication est à indiquer par un titre. Les valeurs **doivent, si contenues dans le Swiss QR Code**, être placées dans l'ordre correct suivant: Si le Swiss QR Code ne comporte aucune valeur, les en-têtes correspondants ni aucun autre texte ne doivent être affichés.

Titre	Remarques
Compte / Payable à	IBAN/QR-IBAN selon le Swiss QR Code. L'impression s'effectue par blocs de 4 caractères (5 groupes de 4 caractères, dernier caractère séparé).
	Titulaire du compte indiqué:
	 Les indications relatives au créancier sur la QR-facture doivent concorder avec les indications qui sont indiquées pour le compte à créditer du créancier.
	 Si le nom du créancier est trop long, il est permis de l'abréger. Les diminutions ne sont permises que si les

Page 18 de 78 Version 2.2 – 22.02.2021



Prescriptions de présentation facture

Titre	Remarques		
	informations restent sans équivoque. Il peut être imprimé sur deux lignes dans la partie visible.		
	Adresse:		
	 Pour la facturation vers l'étranger, y compris Lichtenstein, le code pays doit être indiqué sur la section paiement. 		
Référence	Référence QR ou Creditor Reference (ISO 11649). L'impression de la référence QR s'effectue par blocs de 5 caractères (commençant avec 2 caractères, ensuite 5 groupes de 5 caractères). L'impression de la Creditor Reference s'effectue par blocs de 4 caractères.		
Informations supplémentaires	Informations supplémentaires pour le destinataire de la facture.		
	Ici sont indiqués les contenus des éléments de données «Ustrd» (Communication instructurée) et «StrdBkginf» (Informations de facture). Les deux champs peuvent contenir ensemble jusqu'à 140 caractères. Si les deux champs sont renseignés, un saut de ligne doit avoir lieu après les informations provenant du premier élément Ustrd» (Communication instructurée). Si la place disponible est insuffisante, le saut de ligne peut être omis (complique la lisibilité). Si toutes les indications contenues dans le code QR ne peuvent pas être affichées, l'impression raccourcie doit être identifiée à la fin avec des points de suspension «», en s'assurant que les données personnelles soient affichées.		
Payable par ou Payable par (nom/adresse)	Si le débiteur n'existe pas dans le Swiss QR Code, il convient d'utiliser l'en-tête «Payable par (nom/adresse)» à la place de «Payable par» et une zone sans couleur avec des coins noirs d'une épaisseur de trait de 0,75 pt doit être imprimée (voir Illustration 6). Celle-ci doit avoir une dimension minimale de 65 x 25 mm. Un fichier ad hoc est disponible dans la matrice de communication à l'adresse www.paymentstandards.ch/fr/shared/communication-grid.html. Si le nom du débiteur est trop long, il est permis de l'abréger. Les diminutions ne sont permises que si les informations restent sans équivoque. Il peut être imprimé sur deux lignes dans la partie visible. Pour la facturation vers l'étranger, y compris Lichtenstein, le code		
	pays doit être indiqué sur la section paiement.		

Tableau 3: Titres de la section paiement dans la zone «Indication»

Remarques

Les titres énumérés ci-dessus (voir Annexe D) sont à utiliser impérativement et ne peuvent pas être modifiés s'ils figurent dans le Swiss QR Code.



Compte
CH00 0000 0000 0000 0000 0

Bénéficiaire
Nom
Rue
Lieu
Référence
00 00000 00000 00000 00000 00000

Débiteur
Nom
Rue
Lieu

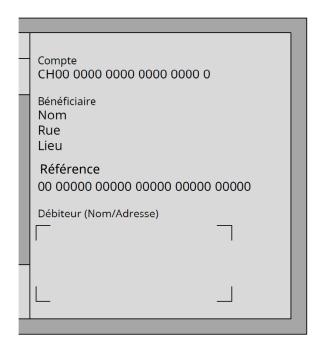


Illustration 6: Représentation schématique de la zone Indications

3.5.5 Zone Informations supplémentaires

Cette zone contient les deux éléments de données «Créancier final» et «Procédures alternatives».

1. Créancier final

Remarque: les informations suivantes concernant le «Créancier final» sont uniquement une information préalable pour une éventuelle utilisation future.

Dans cette zone, est affiché le «Créancier final» si celui-ci est existant et libéré. A la place de la désignation «Créancier final», la désignation «En faveur de» (**gras**) est placée avant les valeurs correspondantes dans le Swiss QR Code. Au total, une ligne est disponible de telle sorte que le cas échéant les indications existantes dans le code QR ne peuvent pas toutes être imprimées. Dans ce cas, l'impression raccourcie doit être identifiée par des points de suspension «...» à la fin de la ligne. L'impression des indications a lieu avec une taille de caractères de 7 pt selon l'ordre dans le Swiss QR Code.

2. Procédures alternatives

La zone figurant tout en bas de la section paiement et de la zone «Informations supplémentaires» peut servir à l'indication de procédures alternatives. Il existe au maximum deux éléments, qui sont affichés à chaque fois dans une ligne avec une taille de caractères de 7 pt. L'élément contient au début le nom (abrégé) de la procédure alternative. Ensuite, les données personnelles doivent être mentionnées, de telle sorte que leur affichage soit assuré.

Dans le Swiss QR Code, 100 caractères alphanumériques sont à chaque fois disponibles pour les «Procédures alternatives». Environ 90 caractères peuvent être imprimés au maximum dans une ligne, de telle sorte que le cas échéant les indications existantes dans le code QR ne peuvent pas toutes être imprimées. Dans ce cas, l'impression raccourcie doit être identifiée par des points de suspension «...» à la fin de la ligne, en s'assurant que les données personnelles soient affichées.

Page 20 de 78 Version 2.2 – 22.02.2021



3.6 Zones du récépissé

L'illustration suivante présente les quatre zones du récépissé. Les contenus sont décrits dans les chapitres suivants. Par rapport à la section paiement, les zones Code QR et "Informations supplémentaires" sont supprimées.

Les zones vides – colorées en foncé dans l'Illustration 7 – sont obligatoires, doivent avoir une largeur et une hauteur minimales de 5 mm et ne doivent pas contenir d'impression.



Illustration 7: Représentation schématique du récépissé d'une section paiement d'une QR-facture

3.6.1 Zone Titre

Dans la zone Titre, le titre «Récépissé» doit être imprimé avec la taille de police de 11 pt **gras**.

3.6.2 Zone Indications

Dans la zone Indications, les valeurs utilisées, comme celles dans la section paiement, doivent être imprimées à l'identique de celles du Swiss QR Code. De plus, chaque indication doit être identifiée par un en-tête.

Les valeurs suivantes **doivent, si contenues dans le Swiss QR Code**, apparaître dans l'ordre suivant:

Version 2.2 – 22.02.2021 Page 21 de 78



Titre	Remarques		
Compte / Payable à	IBAN/QR-IBAN selon le Swiss QR Code. L'impression s'effectue par blocs de 4 caractères (5 groupes de 4 caractères, dernier caractère séparé).		
	Titulaire du compte indiqué:		
	 Les indications relatives au créancier sur la QR-facture doivent concorder avec les indications qui sont indiquées pour le compte à créditer du créancier. 		
	Si le nom du créancier est trop long, il est permis de l'abréger. Les diminutions ne sont permises que si les informations restent sans équivoque. Il peut être imprimé sur deux lignes dans la partie visible.		
	Adresse:		
	Pour la facturation vers l'étranger, y compris Lichtenstein, le code pays doit être indiqué sur la section paiement.		
Référence	Référence QR ou Creditor Reference (ISO 11649). L'impression s'effectue par blocs de 5 caractères (commençant avec 2 caractères, ensuite 5 groupes de 5 caractères). La Creditor Reference est imprimée par blocs de quatre		
Payable par où Payable par (nom/adresse)	Si le débiteur n'existe pas dans le Swiss QR Code, il convient d'utiliser l'en-tête «Payable par (nom/adresse)» à la place de «Payable par» et une zone sans couleur avec des coins noirs d'une épaisseur de trait de 0,75 pt doit être imprimée (voir Illustration 9). Celle-ci doit avoir une dimension minimale de 52 x 20 mm. Un fichier ad hoc est disponible dans la matrice de communication à l'adresse www.paymentstandards.ch/fr/shared/communication-grid.html.		
	Si le nom du débiteur est trop long, il est permis de l'abréger. Les diminutions ne sont permises que si les informations restent sans équivoque. Il peut être imprimé sur deux lignes dans la partie visible.		
	Pour la facturation vers l'étranger, y compris Lichtenstein, le code pays doit être indiqué sur la section paiement.		

Tableau 4: Titres du récépissé dans la zone Indications

Remarques

Les titres énumérés ci-dessus (voir Annexe D) sont à utiliser impérativement et ne peuvent pas être modifiés s'ils figurent dans le Swiss QR Code.

Page 22 de 78 Version 2.2 – 22.02.2021



facture

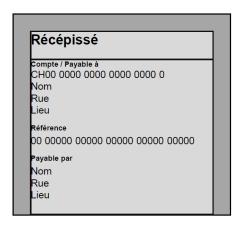


Illustration 8: Représentation schématique de la zone Indications du récépissé d'une QR-facture

En raison de la place limitée, il est autorisé

- D'apposer des indications dans une taille de caractères plus petite et donc différente de celle de la section paiement. La taille minimale est de 6 pt.
- Pour l'adresse de créanciers (Payable à) et de débiteurs (Payable par), d'omettre la rue et le numéro de maison.

3.6.3 Zone Montant

La zone Montant comprend la monnaie et le montant, qui doivent être imprimés en tant qu'en-têtes. Les monnaies Franc suisse et Euro sont supportées, le code monétaire CHF ou EUR étant imprimé à gauche devant l'indication du montant ou le champ du montant. Le montant doit être compris entre 0.01 CHF / EUR et 999999999.99 CHF / EUR. Pour les montants inférieurs à 1.00 CHF / EUR, il est recommandé d'utiliser la variante de présentation 0.10 CHF / EUR, par exemple.

Si le montant figure dans le Swiss QR Code, il doit venir après le code monétaire. Pour le caractère de séparation des milliers, il convient d'utiliser un «caractère espace» et pour le caractère de séparation des décimales le point «.». L'indication du montant doit toujours être composée de deux décimales (par ex. CHF 1 590.00 / EUR 1 590.00).

Si le Swiss QR Code ne contient pas de montant, une zone sans couleur, de dimensions 30 x 10 mm, avec des coins noirs d'une épaisseur de trait de 0,75 pt doit être imprimée, dans laquelle le montant doit être renseigné à la main par le débiteur.

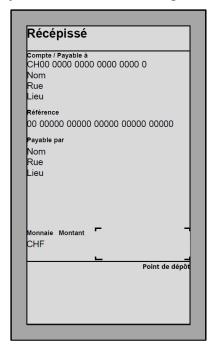
Un fichier ad hoc est disponible dans la matrice de communication à l'adresse www.paymentstandards.ch/fr/shared/communication-grid.html.

Version 2.2 – 22.02.2021 Page 23 de 78



3.6.4 Zone Point de dépôt

La zone Point de dépôt contient le libellé «Point de dépôt», qui doit être imprimé, justifié à droite, dans la langue de correspondance en question.



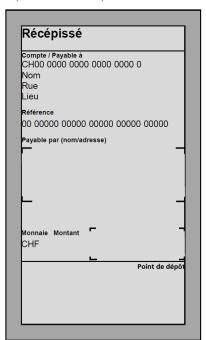


Illustration 9: Représentation schématique du récépissé d'une section paiement d'une QR-facture

3.7 Remarque sur la QR-facture en format PDF

Les QR-factures (ou sections paiement séparées avec récépissé) en format PDF ne conviennent que pour les paiements effectués dans le cadre de la banque en ligne / banque mobile, mais pas pour le trafic des paiements sur papier au guichet. Lors de l'impression de fichiers PDF, il doit être garanti que les prescriptions de format précitées sont respectées.

Si la QR-facture avec section paiement et récépissé ou la section paiement avec récépissé séparé, est créée sous forme de document PDF et envoyée électroniquement, le format A6 de la section paiement et du récépissé placé à gauche doit être repéré par des lignes. De plus, un symbole de ciseaux «» doit être apposé sur chacune de ces lignes ou alternativement la mention « A détacher avant le versement» au-dessus de la ligne (en dehors de la section paiement). Ceci signale au débiteur qu'il détache proprement la section paiement et le récépissé par découpage, s'il souhaite transmettre la QR-facture par voie postale à son établissement financier, pour paiement ou s'il désire procéder au règlement au guichet de la poste (succursales et succursales avec partenaire).

Page 24 de 78 Version 2.2 – 22.02.2021



4 Gestion des données du Swiss QR Code

4.1 Spécifications techniques

4.1.1 Jeu de caractères

Dans le Swiss QR Code selon la norme suisse, seul le «Latin Character Set» est admis pour des raisons de compatibilité avec les Implementation Guidelines suisses pour virements concernant le message ISO-20022 «Customer Credit Transfer Initiation» (pain.001) [3] (sans caractères d'échappement). Dans les messages ISO-20022-XML, seuls les caractères du jeu de caractères Unicode UTF-8 doivent être utilisés (format de transformation Unicode - 8 bits) (UTF-8 doit être utilisé pour l'encode des messages). Ainsi, le Swiss QR Code doit lui aussi être encodé avec UTF-8.

4.1.2 Caractères admis dans les définitions de champ

Détails concernant la colonne «Définitions de champ» dans le Tableau 7 «Éléments de données du Swiss QR Code»:

Caractères	Définitions de champ	
de manière générale	Jeu de caractères selon le chapitre 4.1.1	
numérique	0–9	
alphanumérique	A–Z a-z 0–9	
décimal	0–9 plus séparateur décimal «.»	

Tableau 5: Caractères admis

4.1.3 Longueurs de champs

Les longueurs de champs spécifiées pour les différents éléments représentent des longueurs maximales. Un remplissage des éléments avec des blancs jusqu'à la longueur maximale n'est pas admis.

4.1.4 Élément Caractère séparateur

Les différents éléments du Swiss QR Code selon la norme standard sont séparés entre eux par un retour chariot (CR + LF). Tous les éléments de données doivent exister. Si l'élément de données n'a pas de contenu, il faut au moins un retour chariot (CR + LF ou LF) mais pas de CR seul.

Les éléments de données supplémentaires (procédures alternatives) marqués d'un «A» (additional) constituent des exceptions. Ceux-ci sont supprimés s'ils ne sont pas utilisés et ne sont pas suivis d'un autre élément de données.

Le retour chariot n'a pas lieu après le dernier élément.

Version 2.2 – 22.02.2021 Page 25 de 78



4.1.5 Groupes de données

Les groupes de données surlignés en bleu clair dans le Tableau 7 «Éléments de données du Swiss QR Code» ne servent qu'à la présentation du contexte fonctionnel et à la définition de règles communes.

De tels groupes de données ne doivent pas être livrés dans le Swiss QR Code.

En cas d'utilisation du groupe de données dans des groupes de données signalés comme «optional», tous les sous-éléments indiqués comme «dependent» doivent être remplis.

4.2 Structure des données

Le Tableau 7 «Éléments de données du Swiss QR Code» spécifie tous les éléments d'importance pour le Swiss QR Code.

4.2.1 Conventions de représentation

Les conventions de représentation suivantes s'appliquent dans ce document.

Le Tableau 7 «Éléments de données du Swiss QR Code» relatif à la structure des données contient les colonnes et informations suivantes:

- 1. Structure des données
 - Structure logique des données; définit les groupes de données (nom du groupe de données dans les champs en bleu) appartenant logiquement
- 2. Nom d'élément
 - Nom d'élément technique
- 3. St.
 - Statut
- 4. Définition générale
 - Définitions et désignations fonctionnelles
- 5. Définition du champ
 - Définitions de champ techniques

Statut

Les statuts suivants (indication sur l'utilisation) sont possibles pour les différents éléments:

Statut (St.)	Désignation	Description
М	Mandatory	Le champ doit obligatoirement être livré dûment rempliLa phrase «Groupe de données obligatoire» est utilisée dans la tableau des éléments (voir chapitre 4.2.2).
D	Dependent	Le champ doit être rempli impérativement lorsque le groupe de données supérieur est rempli.
Α	Additional	Ne peut être délivré que si l'élément n'est pas vide

Page 26 de 78 Version 2.2 – 22.02.2021

Gestion des données du Swiss QR Code facture

Statut (St.)	Désignation	Description
0	Optional	Le champ doit être livré impérativement, mais il ne doit pas être rempli impérativement (il peut être vide).
X	Ne pas renseigner	Le champ ne doit pas être renseigné, mais doit être livré (prévu conceptuellement «for future use», le caractère de séparation de champ doit être livré).

Tableau 6: Valeurs permis pour le Statut des éléments

Attribution de couleurs dans les tableaux

Les éléments de données contenant au moins un sous-élément représentent des groupes de données et sont marqués en bleu clair.

Représentation de la structure logique dans les tableaux

Pour pouvoir identifier où un élément se trouve dans la structure logique du Swiss QR Code, la profondeur d'imbrication est indiquée avec un caractère «+» de tête dans la colonne «Data Structure». L'IBAN dans les «Informations du créancier» est par exemple représenté comme suit:

QRCH

- +CdtrInf
- ++IBAN

Représentation d'une désignation différente dans la section paiement/récépissé

Pour certains groupes de données, une désignation différente du nom du champ est indiquée dans le tableau, utilisée comme en-tête sur la section paiement/récépissé. Cette désignation est valable pour les sous-éléments y afférents et est indiquée dans les tableaux *en italique et en bleu* en dessous de la désignation du groupe de données:

Débiteur final

Payable par

Illustration 10: Groupe de données avec nom d'élément fonctionnel et désignation fonctionnelle pour la section paiement

Version 2.2 – 22.02.2021 Page 27 de 78



4.2.2 Éléments de données de la QR-facture

Éléments QR			Définition Swiss QR Code		
Structure des données	Nom d'élément	St.	Définition générale	Définition du champ	
QRCH +Header	Header		Header Données d'en-tête. Contient des informations fondamentales sur le code QR	Groupe de données obligatoire	
QRCH +Header ++QRType	QRType	M	QRType Indicateur distinct pour le Swiss QR Code. Valeur fixe «SPC» (Swiss Payments Code)	Longueur fixe: trois positions alphanumériques	
QRCH +Header ++Version	Version	М	Version Contient la version de la spécification (Implementation Guidelines) utilisée au moment de la création du Swiss QR Code. Les deux premières positions indiquent la version principale, les deux positions suivantes la sous-version. Exemple: Valeur fixe «0200» pour la version 2.0 Attention: en collaboration avec des représentants de la place financière, SIX a décidé de ne plus accepter que la spécification de version '0200' dans la version principale 02. À partir de la version principale 03, il sera possible de reproduire des sous-versions.	Longueur fixe: quatre positions numériques	
QRCH +Header ++Coding	Coding	M	Coding Type Code de jeu de caractères. Valeur fixe 1 (identifie UTF-8 limité au jeu de caractères latin)	Longueur fixe: une position numérique	
QRCH +CdtrInf	CdtrInf		Informations sur le créancier Compte / Payable à	Groupe de données obligatoire	
QRCH +CdtrInf ++IBAN	IBAN	М	IBAN IBAN ou QR-IBAN du créancier.	Longueur fixe: 21 caractères alphanumériques, IBAN seulement admis avec code de pays CH ou LI.	
QRCH +CdtrInf ++Cdtr	Cdtr		Créancier	Groupe de données obligatoire	
QRCH +CdtrInf ++Cdtr +++AdrTp	AdrTp	M	Type d'adresse Le type d'adresse est spécifié à l'aide d'un code. Les codes suivants sont définis: «S» - Adresse structurée «K» - Champs d'adresse combinés (2 lignes)	Longueur fixe: une position alphanumérique	

Page 28 de 78 Version 2.2 – 22.02.2021



Gestion des données du Swiss QR Code

Éléments QR		Définition Swiss QR Code			
Structure des données	Nom d'élément	St.	Définition générale	Définition du champ	
QRCH +CdtrInf ++Cdtr +++Name	Name	М	Nom Nom ou entreprise du créancier selon la désignation de compte. Remarque: correspond toujours au titulaire du compte	70 caractères au maximum admis Prénom (optionnel, livraison recommandée, si disponible) + nom ou raison sociale	
QRCH +CdtrInf ++Cdtr +++StrtNmOrAdrLine1	StrtNmOrAdrLine1	0	Rue ou ligne d'adresse 1 Adresse structurée: rue/case postale de l'adresse du créancier Champs d'adresse combinés: ligne d'adresse 1 avec rue et numéro de maison ou case postale	70 caractères au maximum admis	
QRCH +CdtrInf ++Cdtr +++BldgNbOrAdrLine2	BldgNbOrAdrLine2	0	Numéro de maison ou ligne d'adresse 2 Adresse structurée: numéro de maison de l'adresse du créancier Champs d'adresse combinés: ligne d'adresse 2 avec numéro postal d'acheminement et localité de l'adresse du créancier	Adresse structurée: 16 caractères au maximum admis Champs d'adresse combinés: 70 caractères au maximum admis Doit être livré pour le type d'adresse «K».	
QRCH +CdtrInf ++Cdtr +++PstCd	PstCd	D	Code postal Numéro postal d'acheminement de l'adresse du créancier	16 caractères au maximum admis Le code postal est toujours à indiquer sans code de pays de tête. Champs d'adresse combinés: ne doit pas être utilisé	
QRCH +CdtrInf ++Cdtr +++TwnNm	TwnNm	D	Lieu Lieu de l'adresse du créancier	35 caractères au maximum admis Champs d'adresse combinés: ne doit pas être utilisé	
QRCH +CdtrInf ++Cdtr +++Ctry	Ctry	М	Pays Pays de l'adresse du créancier	Code de pays à deux lettres selon ISO 3166-1	
QRCH +UltmtCdtr	UltmtCdtr		Créancier final En faveur de Informations sur le créancier final	Groupe de données optionnel Le groupe de données entier ne doit pour le moment pas être renseigné (for Future Use).	
QRCH +UltmtCdtr ++AdrTp	AdrTp	X	Type d'adresse Le type d'adresse est spécifié à l'aide d'un code. Les codes suivants sont définis: «S» - Adresse structurée «K» - Champs d'adresse combinés (2 lignes)	Longueur fixe: une position alphanumérique	

Version 2.2 – 22.02.2021 Page 29 de 78



Implementation Guidelines suisses pour QR-facture

Éléments QR		Définition Swiss QR Code			
Structure des données	Nom d'élément	St.	Définition générale	Définition du champ	
QRCH +UltmtCdtr ++Name	Name	Х	Nom Nom ou entreprise du créancier final selon la désignation de compte.	70 caractères au maximum admis Prénom (optionnel, livraison recommandée, si disponible) + nom ou raison sociale	
QRCH +UltmtCdtr ++StrtNmOrAdrLine1	StrtNmOrAdrLine1	X	Rue ou ligne d'adresse 1 Adresse structurée: rue/case postale de l'adresse du créancier final Champs d'adresse combinés: ligne d'adresse 1 avec rue et numéro de maison ou case postale	70 caractères au maximum admis	
QRCH +UltmtCdtr ++BldgNbOrAdrLine2	BldgNbOrAdrLine2	X	Numéro de maison ou ligne d'adresse 2 Adresse structurée: numéro de maison de l'adresse du créancier final Champs d'adresse combinés: ligne d'adresse 2 avec numéro postal d'acheminement et localité de l'adresse du créancier final	Adresse structurée: 16 caractères au maximum admis Champs d'adresse combinés: 70 caractères au maximum admis Doit être livré pour le type d'adresse «K».	
QRCH +UltmtCdtr ++PstCd	PstCd	X	Code postal Numéro postal d'acheminement de l'adresse du créancier final	16 caractères au maximum admis Le code postal est toujours à indiquer sans code de pays de tête.	
QRCH +UltmtCdtr ++TwnNm	TwnNm	X	Lieu Lieu de l'adresse du créancier final	Champs d'adresse combinés: ne doit pas être utilisé 35 caractères au maximum admis Champs d'adresse combinés: ne doit pas être utilisé	
QRCH +UltmtCdtr ++Ctry	Ctry	Х	Pays Pays de l'adresse du créancier final	Code de pays à deux lettres selon ISO 3166-1	
QRCH +CcyAmt	CcyAmt		Information sur le montant du paiement	Groupe de données obligatoire	
QRCH +CcyAmt ++Amt	Amt	0	Montant Montant du paiement	L'élément montant est à indiquer sans zéros de tête y compris séparateur décimal et deux décimales. Décimal, 12 positions au maximum admises, y compris séparateur décimal. Seul le point («.») est admis comme séparateur décimal. Le montant doit être compris entre 0.01 CHF / EUR et 999999999.99 CHF / EUR.	
QRCH +CcyAmt ++Ccy	Ссу	М	Monnaie Monnaie du paiement, code monétaire alphabétique à trois positions selon ISO 4217	Seuls CHF et EUR sont admis.	

Page 30 de 78 Version 2.2 – 22.02.2021



Gestion des données du Swiss QR Code

Éléments QR		Définition Swiss QR Code			
Structure des données	Nom d'élément	St.	Définition générale	Définition du champ	
QRCH +UltmtDbtr	UltmtDbtr		Débiteur final Payable par	Groupe de données optionnel	
QRCH +UltmtDbtr ++AdrTp	AdrTp	D	Type d'adresse Le type d'adresse est spécifié à l'aide d'un code. Les codes suivants sont définis: «S» - Adresse structurée «K» - Champs d'adresse combinés (2 lignes)	Longueur fixe: une position alphanumérique	
QRCH +UltmtDbtr ++Name	Name	D	Nom Nom ou entreprise du débiteur final selon la désignation de compte.	70 caractères au maximum admis Prénom (optionnel, livraison recommandée, si disponible) + nom ou raison sociale	
QRCH +UltmtDbtr ++StrtNmOrAdrLine1	StrtNmOrAdrLine1	0	Rue ou ligne d'adresse 1 Adresse structurée: rue/case postale de l'adresse du débiteur final Champs d'adresse combinés: ligne d'adresse 1 avec rue et numéro de maison ou case postale	70 caractères au maximum admis	
QRCH +UltmtDbtr ++BldgNbOrAdrLine2	BldgNbOrAdrLine2	0	Numéro de maison ou ligne d'adresse 2 Adresse structurée: numéro de maison de l'adresse du débiteur final Champs d'adresse combinés: ligne d'adresse 2 avec numéro postal d'acheminement et localité de l'adresse du débiteur final	Adresse structurée: 16 caractères au maximum admis Champs d'adresse combinés: 70 caractères au maximum admis Doit être livré pour le type d'adresse «K».	
QRCH +UltmtDbtr ++PstCd	PstCd	D	Code postal Numéro postal d'acheminement de l'adresse du débiteur final	16 caractères au maximum admis Le code postal est toujours à indiquer sans code de pays de tête. Champs d'adresse combinés: Ne doit pas être utilisé	
QRCH +UltmtDbtr ++TwnNm	TwnNm	D	Lieu Lieu de l'adresse du débiteur final	35 caractères au maximum admis Champs d'adresse combinés: ne doit pas être utilisé	
QRCH +UltmtDbtr ++Ctry	Ctry	D	Pays Pays de l'adresse du débiteur final	Code de pays à deux lettre selon ISO 3166-1	
QRCH +RmtInf	RmtInf		Référence de paiement	Groupe de données obligatoire	

Version 2.2 – 22.02.2021 Page 31 de 78



Implementation Guidelines suisses pour QR-facture

Éléments QR		Définition Swiss QR Code			
Structure des données	Nom d'élément	St.	Définition générale	Définition du champ	
QRCH +RmtInf ++Tp	Тр	M	Type de référence Type de référence (QR, ISO) Les codes suivants sont admis: QRR – Référence QR SCOR – Creditor Reference (ISO 11649) NON – sans référence	4 caractères alphanumériques au maximum En cas d'utilisation d'un QR-IBAN, doit contenir le code QRR; en cas d'utilisation de l'IBAN, il est possible d'indiquer soit le code SCOR, soit le code NON.	
QRCH +RmtInf ++Ref	Ref	D	Référence Remarque: la référence est soit une référence QR, soit une Creditor Reference (ISO 11649)	Référence QR - doit être utilisée avec un QR-IBAN - toujours 27 caractères - numérique - calcul du chiffre de contrôle selon modulo 10 récursif (27e Position de la référence) Creditor Reference (ISO 11649): - de 5 à 25 caractères - alphanumériques - Le chiffre de contrôle de la Creditor Reference doit être calculé avec Module 97-10 (3e et 4e position de la référence) Remarques - L'élément ne doit pas être rempli pour le type de référence NON Dans les banques, aucune différence n'est faite entre les	
QRCH +RmtInf ++AddInf	AddInf		Informations supplémentaires Des informations supplémentaires peuvent être utilisées pour la procédure avec communication et pour la procédure avec référence structurée.	majuscules et les minuscules. Communication instructurée et informations de facture peuvent contenir ensemble jusqu'à 140 caractères.	
QRCH +RmtInf ++AddInf +++Ustrd	Ustrd	0	Communication instructurée Les informations instructurées peuvent être utilisées pour l'indication d'un motif de paiement ou pour des informations textuelles complémentaires au sujet de paiements avec référence structurée.	140 caractères au maximum admis	

Page 32 de 78 Version 2.2 – 22.02.2021



Gestion des données du Swiss QR Code

Éléments QR		Défin	Définition Swiss QR Code		
Structure des données	Nom d'élément	St.	Définition générale	Définition du champ	
QRCH +RmtInf ++AddInf +++Trailer	Trailer	M	Trailer Identifiant univoque pour la fin du code QR. Valeur fixe «EPD» (End Payment Data).	Longueur fixe: 3 positions alphanumériques	
QRCH +RmtInf ++AddInf +++StrdBkgInf	StrdBkgInf	A	Informations de facture Les informations structurelles de l'émetteur de factures contiennent des informations codées pour la comptabilisation automatisée du paiement. Les données ne sont pas transmises avec le paiement.	140 caractères au maximum. L'utilisation de l'information ne fait pas partie de la normalisation. L'annexe présente la «Recommandation de structure de données d'émetteurs de factures pour la QR-facture» de Swico, en vigueur au moment de la publication de ces Implementation Guidelines.	
QRCH +AltPmtInf	AltPmtInf		Procédures alternatives Paramètres et données d'autres procédures supportées	Groupe de données optionnel avec un nombre variable d'éléments	
QRCH +AltPmtInf ++AltPmt	AltPmt	A	Paramètres de procédure alternative Chaîne de caractères de paramètres de la procédure alternative selon définition de syntaxe dans le chapitre «Procédures alternatives»	Peuvent actuellement être livrés deux fois au maximum. À chaque fois 100 caractères au maximum admis	

Tableau 7: Éléments de données du Swiss QR Code

Version 2.2 – 22.02.2021 Page 33 de 78



4.3 Spécifications fonctionnelles

Le mapping des données tirées du Swiss QR Code est décrit dans le message ISO 20022 pain.001 dans les «Implementation Guidelines pour virements» (pain.001) [3].

4.3.1 Utilisation d'informations d'adresse

L'adresse des parties concernées – par exemple celle du créancier – peut être livrée sous forme structurée (individuellement) ou sous forme de champs d'adresse combinés (deux données par champ).

Champs d'adresse structurés: les éléments «Rue ou ligne d'adresse 1», «Numéro de maison ou ligne d'adresse 2», «Numéro postal d'acheminement», «Localité» et «Pays» doivent être renseignés. Pour l'indication d'une case postale, il convient d'utiliser l'élément «Rue ou ligne d'adresse 1».

Champs d'adresse combinés: les éléments «Rue ou ligne d'adresse 1», «Numéro de maison ou ligne d'adresse 2» et «Pays» doivent être renseignés. Pour l'indication d'une éventuelle case postale, il convient d'utiliser l'élément «Rue ou ligne d'adresse 1».

Elément	Exemple: Structuré	Exemple: Combiné	Remarques
Type d'adresse	«S»	«K»	«S» - Adresse structurée «K» - Adresse combinée
Nom	Pia-Maria Rutschmann- Schnyder	Pia-Maria Rutschmann- Schnyder	
Rue ou ligne d'adresse 1	Grosse Marktgasse	Grosse Marktgasse 28	«S» - Rue/Case postale «K» - Rue et numéro de maison ou case postale
Numéro de maison ou ligne d'adresse 2	28	9400 Rorschach	«S» - Numéro de maison «K» - Numéro postal d'acheminement et localité
Numéro postal d'acheminement	9400		«S» - Numéro postal d'acheminement «K» - Ne pas renseigner
Localité	Rorschach		«S» - Localité «K» - Ne pas renseigner
Pays	СН	СН	

Tableau 8: Exemples pour l'utilisation d'informations d'adresse

Page 34 de 78 Version 2.2 – 22.02.2021



4.3.2 Références clients

Référence structurée en tant que «référence de paiement»

Les deux types suivants de références structurées peuvent être livrés dans l'élément «Référence»:

• Utilisation de la référence QR (QRR)

La référence QR (voir chapitre 2.12.1 «Référence QR») permet au créancier la mise en concordance automatique entre ses factures et les paiements entrants.

L'utilisation de la référence QR suppose l'utilisation d'un QR-IBAN. Le QR-IBAN identifie le paiement sur tous les canaux de paiement en tant que paiement pour lequel une référence QR doit impérativement être livrée. Un IBAN ne doit de ce fait pas être utilisé.

• Utilisation de la Creditor Reference (SCOR)

La Creditor Reference (ISO 11649), utilisée à l'échelon international, permet également au créancier la mise en concordance automatique entre ses factures et les paiements entrants.

Le chiffre de contrôle de la Creditor Reference doit être calculé avec le Modulo 97-10.

L'utilisation de la Creditor Reference (ISO 11649) suppose l'utilisation d'un IBAN. Un QR-IBAN ne doit de ce fait pas être utilisé.

4.3.3 Informations supplémentaires

Les deux éléments «Communication instructurée» et «Informations de facture» sont disponibles pour les informations supplémentaires. Le nombre de caractères des deux champs ensemble est de 140 caractères au maximum.

- Les communications instructurées peuvent être utilisées pour l'indication d'un motif de paiement ou pour des informations textuelles complémentaires au sujet de paiements avec référence structurée. Les communications instructurées sont imprimées sous l'en-tête «Informations supplémentaires» sur la section paiement.
- L'élément «Informations de facturation» contient des informations codées côté émetteur de facture à l'attention du destinataire de la facture, celles-ci pouvant être utilisées par exemple pour l'automatisation des processus créditeurs. Les données ne sont pas transmises avec le paiement, mais sont toutefois imprimées sur la section paiement. Le codage de l'élément commence toujours par «//» (Slash Slash) suivi par la désignation abrégée de la proposition de renseignement à deux chiffres utilisée des «Informations structurelles de l'émetteur de factures».

En ce qui concerne les «Informations de facture»: les établissements financiers suisses n'imposent pas la structure de ces informations, étant donné qu'ici il s'agit de tenir compte des besoins individuels des différents secteurs d'activités. Pour cette raison, une solution flexible a été définie, permettant l'utilisation parallèle de différents codages pour ces informations. Dans ce but, les deux premiers caractères sont réservés en tant que code de la règle utilisée pour définir le mode d'interprétation des caractères restants de ce champ. Des informations supplémentaires sont disponibles sur www.paymentstandards.ch.



Afin que les «Informations de facture» en question puissent être identifiées, un codage à deux positions est prédéfini par SIX. Avant mise en pratique, celui-ci et les recommandations de structure (syntaxe) doivent être coordonnées avec SIX (pour le processus, voir l'Annexe E). Les données de facture ne doivent contenir aucune donnée personnelle.

Les recommandations de structures en vigueur pour les Informations de facture sont accessibles via un lien sur www.paymentstandards.ch.

4.3.4 Procédures alternatives

Dans le Swiss QR Code, l'émetteur de factures peut proposer des données pour des procédures alternatives dans le cadre des paiements dans l'élément «Paramètres des procédures alternatives». Dans les présentes directives de mise en œuvre, l'élément ne peut être livré que deux fois.

Etant donné que pour les «Procédures alternatives», seulement 90 caractères environ peuvent être affichés sur la section paiement, il convient de tenir compte des règles suivantes lors du remplissage, afin de satisfaire aux exigences de la protection des données.

Les règles ci-après sont à respecter dans le remplissage de cet élément:

- Tout d'abord, la désignation (abrégée) de la procédure alternative doit être codée (par ex. eBill). Le caractère suivant doit contenir le caractère de séparation employé pour les sous-éléments (par ex. «/»).
- Ensuite, les données contenant éventuellement des données personnelles, doivent être codées, de telle sorte que celles-ci puissent être affichées dans la section paiement.
- Il est possible de livrer à volonté de nombreux sous-éléments dans la longueur de champ admise de l'élément.

Les données figurant dans l'élément «procédure alternative» ne sont interprétées et utilisées que par les procédures respectives.

Elles servent uniquement au débiteur pour l'utilisation simplifiée de ces procédures.

Des informations actuelles sur les procédures alternatives se trouvent sous www.paymentstandards.ch/procedures-alternatives.

4.4 QR-facture «NE PAS UTILISEUR POUR LE PAIEMENT»

En principe, les trois formes de QR-facture peuvent être utilisées comme avis. Les spécifications pour la QR-facture doivent alors être respectées. Il est important que les entrées dans les deux champs «Informations supplémentaires» et «Montant» soient remplies exactement selon la spécification du tableau ci-dessous. Cela vaut aussi bien pour le Swiss QR Code, que la section paiement et le récépissé.

Page 36 de 78 Version 2.2 – 22.02.2021



Langue	Montant	Informations supplémentaires (Notification non structurée)
Allemand		NICHT ZUR ZAHLUNG VERWENDEN
Français	0.00	NE PAS UTILISER POUR LE PAIEMENT
Italien	0.00	NON UTILIZZARE PER IL PAGAMENTO
Anglais		DO NOT USE FOR PAYMENT

Tableau 9: Remplir les règles de notification avec QR-facture

Remarques

- La notification «NE PAS UTILISER POUR LE PAIEMENT» doit être imprimée en lettres capitales dans le champ «Informations supplémentaires». Toute entrée ne respectant pas ce point peut entraîner un traitement erroné.
- Le champ de montant ne peut être vide. Vous pouvez utiliser un champ de montant vide uniquement si le montant à payer est choisi par le débiteur luimême. Il s'agit alors d'une autre application.
- Le champ de montant ne peut être contenir des lettres (ex: «XXX») ou des caractères spéciaux. C'est un champ purement numérique.
- Le montant 0,00 CHF garantit qu'en cas de conversion en eBill (procédure alternative), la facture est transformée en avis qui ne peut être validé pour le paiement.



Illustration 11: QR-facture « NE PAS UTILISEUR POUR LE PAIEMENT »

Version 2.2 – 22.02.2021 Page 37 de 78



5 Paramètres pour la création du Swiss QR Code

Les points suivants sont obligatoires dans la création du Swiss QR Code.

5.1 Niveau de correction d'erreurs

La création du code doit avoir lieu avec le niveau de correction d'erreurs «M», à savoir avec une redondance ou protection de 15% environ.

5.2 Taille maximale des données et version de code QR

La taille maximale admissible des données du Swiss QR Code s'élève à 997 caractères (y compris les séparateurs d'éléments). La version du code QR en résultant pour un niveau de correction d'erreurs «M» et un codage binaire est la version 25 avec 117 x 117 modules.

5.3 Module taille minimale

Afin de garantir une lecture sûre du Swiss QR Code, une taille minimale de module de 0,4 mm est requise pour l'impression.

5.4 Dimension du Swiss QR Code lors de l'impression

Les dimensions du Swiss QR Code lors de l'impression doivent toujours être de 46 x 46 mm (sans marge), indépendamment de la version du code QR. Selon la résolution de l'imprimante, le Swiss QR Code produit doit être agrandi ou réduit en conséquence. Cela doit être fait sur la base d'une image vectorielle pour maintenir la qualité du Swiss QR Code.

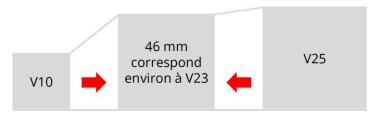


Illustration 12: Mise à l'échelle du Swiss QR Code à une taille fixe

Tous les codes QR doivent être générés dans la plus petite version et n'être agrandis qu'aux dimensions 46 x 46 mm.

Page 38 de 78 Version 2.2 – 22.02.2021

Paramètres pour la création du Swiss QR Code facture

5.4.1 Marge selon ISO 18004

Afin d'assurer la lisibilité du code QR, une marge non imprimée d'une largeur de quatre modules (correspondant à > = 1.6 mm) doit être prévue autour du code QR.

Dans les recommandations de présentation, cette marge a été étendue à 5 mm pour améliorer la convivialité pour les utilisateurs (voir chapitre 3.5.2 «Zone Swiss QR Code»).

5.4.2 Caractère distinctif

Pour augmenter la reconnaissabilité et la différenciation pour l'utilisateur, le Swiss QR Code créé est à superposer pour l'impression avec un logo de croix suisse centré dans la dimension 7×7 mm.

Un fichier ad hoc avec le logo est disponible dans la matrice de communication à l'adresse www.paymentstandards.ch/fr/shared/communication-grid.html.

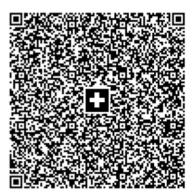


Illustration 13: Swiss QR Code avec croix suisse comme caractéristique d'identification (pas à l'échelle)

Version 2.2 – 22.02.2021 Page 39 de 78



6 Contenus de champs et métadonnées

Les règles ci-après s'appliquent aux ordres de paiement à des établissements financiers ainsi qu'en cas de versements au guichet postal (succursales et succursales avec partenaire). Elles se réfèrent à leurs solutions de lecture du Swiss QR Code et de traitement consécutif. Cela vaut en particulier pour les solutions de numérisation (ordres de paiement physiques) de même que pour les terminaux mobiles (m-banking). Les réalisateurs de solutions logicielles doivent tenir compte de ces règles afin de permettre un traitement sans problème.

6.1 Contrôle de contenus de champs

Avant la suite du traitement des valeurs lues du Swiss QR Code, les différents contenus des champs mentionnés dans les Implementation Guidelines doivent être contrôlés. Cela signifie que:

- Le contenu doit correspondre à une valeur valable; cela s'applique au QRType, à la version, au Coding Type et à la monnaie.
- Les exigences générales selon chapitre 4.1 «Spécifications techniques» doivent être respectées.
- La valeur doit être syntaxiquement correcte; cela s'applique au montant (si indiqué).
- Les combinaisons autorisées comptent avec type de référence (IBAN exclusivement avec «SCOR» [Creditor Reference] ou «NON» [informations optionnelles en texte libre]; QR-IBAN exclusivement avec «QRR» [référence QR]) peuvent être utilisées.

6.2 Métadonnées

Les éléments suivants tirés du Swiss QR Code (groupe de données Header) ne sont jamais transmis lors du paiement: et ne doivent pas être présents dans la partie visible:

- QRType
- Version
- Coding Type

Page 40 de 78 Version 2.2 – 22.02.2021



7 Conversion Swiss QR en SWIFT MT101 / MT103

7.1 Général

Ce paragraphe décrit les règles bancaires qui permettent de transformer les champs du Swiss QR Code dans un message SWIFT FIN (TM101 et TM103). Le tableau de mappage se trouve en Annexe F.

7.2 Démarcation

Le présent paragraphe n'inclut pas les exigences techniques et fonctionnelles générales relatives aux virements qui s'appliquent aux messages SWIFT FIN.

Les informations relatives à la QR-facture ne sont répétées ici que dans la mesure où elles sont nécessaires à la compréhension du sujet présenté.

Des informations détaillées sur la QR-facture ainsi que sur les messages SWIFT TM peuvent être trouvées dans les documents de référence, p.ex. «SWIFT User Handbook» [8].

7.3 Remarques préliminaires

Il est important de noter que la QR-facture a trois caractéristiques:

- QR-facture avec QR-IBAN et référence QR
- QR-facture avec IBAN et Creditor Reference
- OR-facture avec IBAN, sans référence

Pour une interprétation correcte du tableau de mappage indiqué ci-dessous, les différentes caractéristiques doivent être prises en compte.

Il convient également de noter que la QR-facture est basée sur la norme ISO 20022 et a été conçue principalement pour la facturation en Suisse et au Liechtenstein. Les conversions dans les messages SWIFT FIN incluent, entre autres, les risques suivants:

- Toutes les informations contenues dans le schéma de données d'une QR-facture ne peuvent pas être transférées dans un message SWIFT TM. Chaque conversion implique un risque de troncature.
- Les messages SWIFT TM n'ont pas de champ dédié pour les références. Celles-ci sont transférées dans le champ «Communication instructurée (Remittance Information)». Cela peut entraîner des problèmes de traitement lors de l'utilisation d'un QR-IBAN, qui doit être fourni avec une référence QR.



Annexe A: Exemples

Les QR-factures montrées dans les exemples suivants sont représentées de manière schématique et ne sont pas à l'échelle réelle. Les illustrations précises sont publiées dans le Style Guide [4].

Les abréviations et symboles suivants sont utilisés dans les exemples ci-après:

•	=	CR + LF	Remarque: À la place de la séquence de caractères CR + LF, il est aussi possible d'utiliser le caractère LF tout seul.
CRE	=	Créancier	
CREF	=	Créancier final	Le groupe ne doit actuellement pas être renseigné, étant donné qu'il est destiné à une utilisation future.
DEBF	=	Débiteur final	
PAn	=	Procédure(s) alternative(s)	

Tableau 10: Abréviations utilisées dans les exemples



Illustration 14: Exemple de QR-facture (schématique, pas à l'échelle)

Page 42 de 78 Version 2.2 – 22.02.2021



Données d'exemple pour code QR avec deux procédures supplémentaires et informations de facture

Élément selon chapitre 4.2 Structure des données (abrégé en partie)	Contenu
QRType	SPC¶
Version	0200¶
Coding Type	1¶
Compte	CH4431999123000889012¶
CRE – AdressTyp	S¶
CRE – Nom	Max Muster & Söhne¶
CRE – Rue ou ligne d'adresse 1	Musterstrasse¶
CRE – Numéro de maison ou ligne d'adresse 2	123¶
CRE – Code postal	8000¶
CRE – Lieu	Seldwyla¶
CRE – Pays	CH¶
CREF – AdressTyp	9
CREF – Nom	9
CREF – Rue ou ligne d'adresse 1	9
CREF – Numéro de maison ou ligne d'adresse 2	¶
CREF – Code postal	•
CREF – Lieu	9
CREF – Pays	•
Montant	1949.75¶
Monnaie	CHF¶
DEBF – AdressTyp	S¶
DEBF – Nom	Simon Muster¶
DEBF – Rue ou ligne d'adresse 1	Musterstrasse¶
DEBF – Numéro de maison ou ligne d'adresse 2	1¶
DEBF – Code postal	8000¶
DEBF – Lieu	Seldwyla¶
DEBF – Pays	CH¶
Type de référence	QRR¶
Référence	21000000003139471430009017¶
Communication non structurée	Ordre du 15 octobre 2020¶
Trailer	EPD¶



Élément selon chapitre 4.2 Structure des données (abrégé en partie)	Contenu
Informations de facture	//S1/10/1234/11/201021/30/102673386/32/7.7/40/0:30¶
PA1 – Paramètres	Name AV1: UV;UltraPay005;12345¶
PA2 – Paramètres	Name AV2: XY;XYService;54321

Tableau 11: Données pour code QR, exemple 1

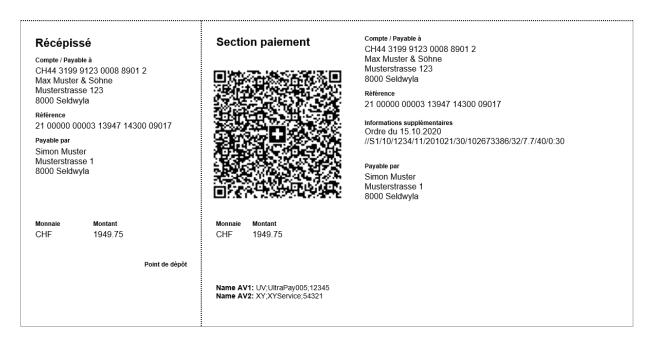


Illustration 15: Swiss QR Code, exemple 1 (schématique, pas à l'échelle)



Données d'exemple pour code QR sans montant (par exemple don) et sans débiteur

Élément selon chapitre 4.2 Structure des données (abrégé en partie)	Contenu
QRType	SPC¶
Version	0200¶
Coding Type	1¶
Konto	CH5204835012345671000¶
CRE – AdressTyp	S¶
CRE – Nom	Exemple de fondation¶
CRE – Rue ou ligne d'adresse 1	Case postale¶
CRE – Numéro de maison ou ligne d'adresse 2	9
CRE – Code postal	3001¶
CRE – Lieu	Bern¶
CRE – Pays	CH¶
CREF – AdressTyp	9
CREF – Nom	9
CREF – Rue ou ligne d'adresse 1	9
CREF – Numéro de maison ou ligne d'adresse 2	•
CREF – Code postal	•
CREF – Lieu	•
CREF – Pays	¶
Montant	¶
Monnaie	CHF¶
DEBF – AdressTyp	¶
DEBF – Nom	9
DEBF – Rue ou ligne d'adresse 1	9
DEBF – Numéro de maison ou ligne d'adresse 2	•
DEBF – Code postal	9
DEBF – Lieu	9
DEBF – Pays	9
Type de référence	NON¶
Référence	9
Communication non structurée	9
Trailer	EPD¶



Élément selon chapitre 4.2 Structure des données (abrégé en partie)	Contenu
Informations de facture	¶
PA1 – Paramètres	•
PA2 – Paramètres	

Tableau 12: Données pour code QR, exemple 2

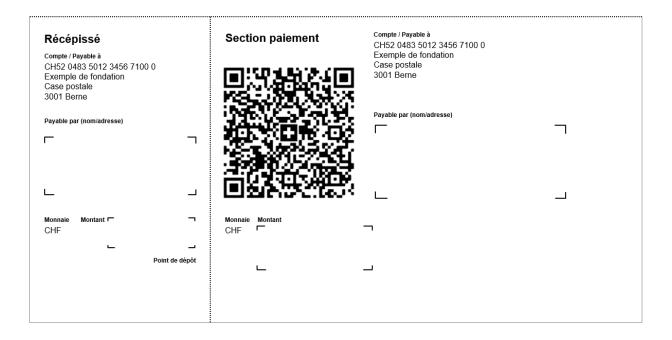


Illustration 16: Swiss QR Code, exemple 2 (schématique, pas à l'échelle)

Page 46 de 78 Version 2.2 – 22.02.2021





Données pour exemple de code QR avec référence structurée sans informations supplémentaires ainsi que sans procédure alternative

Élément selon chapitre 4.2 Structure des données (abrégé en partie)	Contenu
QRType	SPC¶
Version	0200¶
Coding Type	1¶
Konto	CH5800791123000889012¶
CRE – AdressTyp	S¶
CRE – Nom	Muster Krankenkasse¶
CRE – Rue ou ligne d'adresse 1	Musterstrasse¶
CRE – Numéro de maison ou ligne d'adresse 2	12¶
CRE – Code postal	8000¶
CRE – Lieu	Seldwyla¶
CRE – Pays	CH¶
CREF – AdressTyp	•
CREF – Nom	•
CREF – Rue ou ligne d'adresse 1	•
CREF – Numéro de maison ou ligne d'adresse 2	•
CREF – Code postal	•
CREF – Lieu	•
CREF – Pays	•
Montant	211.00¶
Monnaie	CHF¶
DEBF – AdressTyp	S¶
DEBF – Nom	Sarah Beispiel¶
DEBF – Rue ou ligne d'adresse 1	Musterstrasse¶
DEBF – Numéro de maison ou ligne d'adresse 2	1¶
DEBF – Code postal	8000¶
DEBF – Lieu	Seldwyla¶
DEBF – Pays	CH¶
Type de référence	SCOR¶
Référence	RF720191230100405JSH0438¶
Communication non structurée	9
Trailer	EPD¶



Élément selon chapitre 4.2 Structure des données (abrégé en partie)	Contenu
Informations de facture	•
PA1 – Paramètres	¶
PA2 – Paramètres	

Tableau 13: Données pour code QR, exemple 3



Illustration 17: Swiss QR Code, exemple 3 (schématique, pas à l'échelle)

Données d'exemple pour code QR avec émetteur de facture/créancier à l'étranger, avec référence structurée et sans informations supplémentaires ainsi que sans procédure alternative

Élément selon chapitre 4.2 Structure des données (abrégé en partie)	Contenu
QRType	SPC¶
Version	0200¶
Coding Type	1¶
Konto	CH5800791123000889012¶
CRE – AdressTyp	S¶
CRE – Nom	Max Muster & Söhne¶
CRE – Rue ou ligne d'adresse 1	Musterstrasse¶

Page 48 de 78 Version 2.2 – 22.02.2021

Annexe A facture

Élément selon chapitre 4.2 Structure des données (abrégé en partie)	Contenu
CRE – Numéro de maison ou ligne d'adresse 2	123¶
CRE – Code postal	9490¶
CRE – Lieu	Vaduz¶
CRE – Pays	LI¶
CREF – AdressTyp	9
CREF – Nom	9
CREF – Rue ou ligne d'adresse 1	•
CREF – Numéro de maison ou ligne d'adresse 2	9
CREF – Code postal	•
CREF – Lieu	•
CREF – Pays	•
Montant	199.95¶
Monnaie	CHF¶
DEBF – AdressTyp	S¶
DEBF – Nom	Sarah Beispiel¶
DEBF – Rue ou ligne d'adresse 1	Musterstrasse¶
DEBF – Numéro de maison ou ligne d'adresse 2	1¶
DEBF – Code postal	8000¶
DEBF – Lieu	Seldwyla¶
DEBF – Pays	CH¶
Type de référence	SCOR¶
Référence	RF18539007547034¶
Communication non structurée	9
Trailer	EPD¶
Informations de facture	9
PA1 – Paramètres	9
PA2 – Paramètres	

Tableau 14: Données pour code QR, exemple 4



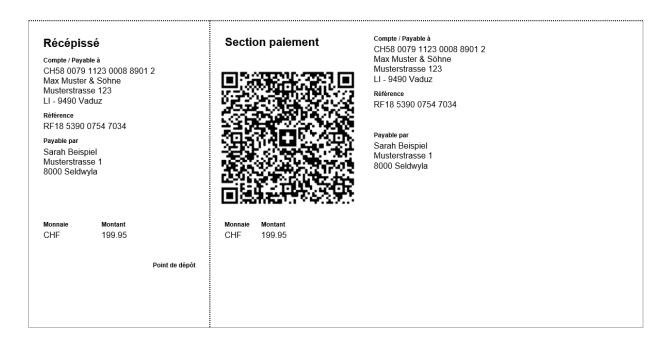


Illustration 18: Swiss QR Code, exemple 4 (schématique, pas à l'échelle)

Données d'exemple pour code QR avec destinataire de facture/ débiteur à l'étranger, avec référence structurée et sans informations supplémentaires ainsi que sans procédure alternative

Élément selon chapitre 4.2 Structure des données (abrégé en partie)	Contenu
QRType	SPC¶
Version	0200¶
Coding Type	1¶
Konto	CH5800791123000889012¶
CRE – AdressTyp	S¶
CRE – Nom	Max Muster & Söhne¶
CRE – Rue ou ligne d'adresse 1	Musterstrasse¶
CRE – Numéro de maison ou ligne d'adresse 2	123¶
CRE – Code postal	8000¶
CRE – Lieu	Seldwyla¶
CRE – Pays	CH¶
CREF – AdressTyp	¶
CREF – Nom	9
CREF – Rue ou ligne d'adresse 1	9

Page 50 de 78 Version 2.2 – 22.02.2021



Annexe A facture

Élément selon chapitre 4.2 Structure des données (abrégé en partie)	Contenu
CREF – Numéro de maison ou ligne d'adresse 2	•
CREF – Code postal	9
CREF – Lieu	¶
CREF – Pays	¶
Montant	199.95¶
Monnaie	CHF¶
DEBF – AdressTyp	S¶
DEBF – Nom	Sarah Beispiel¶
DEBF – Rue ou ligne d'adresse 1	Musterstrasse¶
DEBF – Numéro de maison ou ligne d'adresse 2	1¶
DEBF – Code postal	78462¶
DEBF – Lieu	Konstanz¶
DEBF – Pays	DE¶
Type de référence	SCOR¶
Référence	RF18539007547034¶
Communication non structurée	9
Trailer	EPD¶
Informations de facture	9
PA1 – Paramètres	•
PA2 – Paramètres	

Tableau 15: Données pour code QR, exemple 5



Récépissé

Compte / Payable à CH58 0079 1123 0008 8901 2 Max Muster & Söhne Musterstrasse 123 8000 Seldwyla

Référence

RF18 5390 0754 7034

Payable par Sarah Beispiel

Musterstrasse 1 DE- 78462 Konstanz

Montant CHF 199.95

Point de dépôt

Section paiement



Monnaie Montant CHF 199.95 Compte / Payable à

8000 Seldwyla

CH58 0079 1123 0008 8901 2 Max Muster & Söhne Musterstrasse 123

Référence

RF18 5390 0754 7034

Payable par

Sarah Beispiel Musterstrasse 1 DE- 78462 Konstanz

Illustration 19: Swiss QR Code, exemple 5 (schématique, pas à l'échelle)

Page 52 de 78 Version 2.2 - 22.02.2021



Annexe B: Calcul du chiffre de contrôle selon Modulo 10 récursif

Le référence QR contient 27 positions et est numérique. La dernière position (à droite) est occupée par un chiffre de contrôle (P).

L'utilisation du calcul du chiffre de contrôle dans la référence évite les erreurs lors de la saisie de la commande par le débiteur.

Pour le calcul du chiffre de contrôle, Modulo 10 récursif doit être utilisé. Le schéma récursif pour le calcul de la référence QR consiste à couper à chaque fois le chiffre suivant d'une référence à 26 positions jusqu'à ce que le nombre ne soit encore composé que d'un seul chiffre, par le biais du calcul selon Modulo 10.

Le traitement de la séquence de chiffres à contrôler s'effectue de la gauche vers la droite. Pour le premier chiffre, on a report $(\ddot{U}) = 0$.

Le chiffre à contrôler correspond au numéro de colonne, le report au numéro de ligne dans le tableau. La valeur de combinaison des deux fournit le report pour le chiffre suivant de la séquence de chiffres.

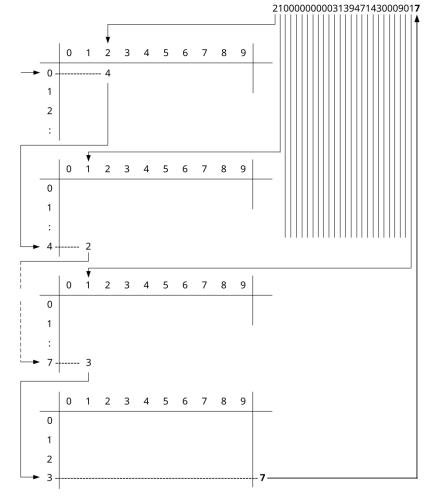
ort	Chiffres de la séquence de chiffres à contrôler						de trôle				
Report	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	Clé de contrôle
0	0	9	4	6	8	2	7	1	3	5	0
1	9	4	6	8	2	7	1	3	5	0	9
2	4	6	8	2	7	1	3	5	0	9	8
3	6	8	2	7	1	3	5	0	9	4	7
4	8	2	7	1	3	5	0	9	4	6	6
5	2	7	1	3	5	0	9	4	6	8	5
6	7	1	3	5	0	9	4	6	8	2	4
7	1	3	5	0	9	4	6	8	2	7	3
8	3	5	0	9	4	6	8	2	7	1	2
9	5	0	9	4	6	8	2	7	1	3	1

Illustration 20: Matrice de chiffre de contrôle



Exemple

Entrée: Séquence de chiffres 21 00000 00003 13947 14300 0901 (positions 1 à 26 de la référence QR à 27 positions)



Règles

- Début avec report 0 et combinaison avec le 1^{er} chiffre de la ligne de chiffres 2 donne la valeur de combinaison ou report 4
- Report 4 combiné avec le 2^e
 chiffre de la ligne de chiffres 1
 donne la valeur de combinaison
 ou report 2

etc.

- Report 7 combiné avec le dernier chiffre de la ligne de chiffres 1 donne la valeur de combinaison ou report 3
- La valeur figurant dans la dernière colonne dans le prolongement du report 3 est la clé de contrôle = 7

Illustration 21: Exemple de calcul du chiffre de contrôle

Sortie: Séquence de chiffres 21 00000 00003 13947 14300 0901**7** (positions 1 à 27 de la référence QR à 27 positions)

Page 54 de 78 Version 2.2 – 22.02.2021



Annexe C: Illustration des références clients dans le message de paiement ISO 20022 pain.001

Les variantes mentionnées ci-dessus pour l'indication d'une référence de client sont à livrer comme suit lors de la création d'un message de paiement pain.001:

Procédure avec référence structurée sans informations supplémentaires

Elément de données dans le code QR Illustration dans pain.001

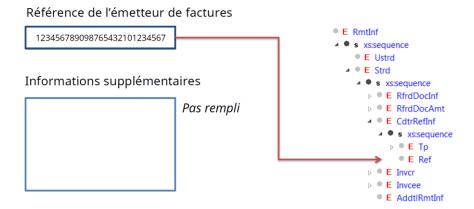


Illustration 22: pain.001 – Procédure avec référence structurée sans informations supplémentaires

Élément QR/contenu	Élément pain.001	Contenu de l'élément pain.001
Référence Référence QR (suppose l'utilisation du QR-IBAN) ou Creditor Reference (ISO 11649; suppose l'utilisation d'un IBAN)	RmtInf/Strd/CdtrRefInf/Ref	Référence structurée (QRR, SCOR)

Tableau 16: Référence structurée dans pain.001

Version 2.2 – 22.02.2021 Page 55 de 78



Procédure avec référence structurée avec informations supplémentaires

Elément de données dans le code QR Illustration dans pain.001

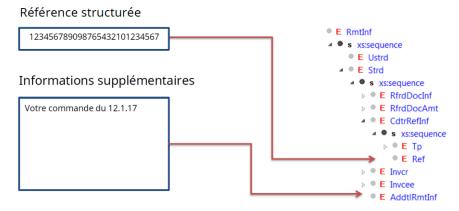


Illustration 23: pain.001 – Procédure avec référence structurée avec informations supplémentaires

Élément QR/contenu	Élément pain.001	Contenu de l'élément pain.001
Référence Référence QR (suppose l'utilisation du QR-IBAN) ou Creditor Reference (ISO 11649; suppose l'utilisation d'un IBAN)	RmtInf/Strd/CdtrRefInf/Ref	Référence structurée (QRR, SCOR)
Communication non structurée	RmtInf/Strd/AddtlRmtInf	Communications

Tableau 17: Référence structurée avec informations supplémentaires dans pain.001

Page 56 de 78 Version 2.2 – 22.02.2021



Procédure avec communication

Elément de données dans le code QR Illustration dans pain.001

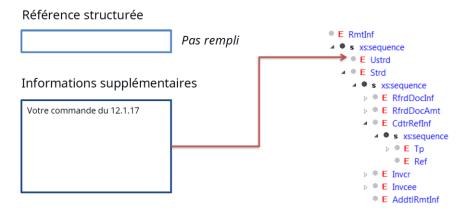


Illustration 24: pain.001 - Procédure avec communication

Élément QR/contenu	Élément pain.001	Contenu de l'élément pain.001
Communication non structurée	RmtInf/Ustrd	Communications

Tableau 18: Informations supplémentaires de l'émetteur de la facture dans pain.001

Version 2.2 – 22.02.2021 Page 57 de 78



Annexe D: Glossaire en plusieurs langues

Termes à utiliser dans la partie paiement d'une QR-facture

Allemand	Français	Italien	Anglais			
Titres	Titres					
Zahlteil	Section paiement	Sezione pagamento	Payment part			
Empfangsschein	Récépissé	Ricevuta	Receipt			
Étiquettes						
Konto / Zahlbar an	Compte / Payable à	Conto / Pagabile a	Account / Payable to			
Referenz	Référence	Riferimento	Reference			
Zusätzliche Informationen	Informations supplémentaires	Informazioni supplementari	Additional information			
Zahlbar durch	Payable par	Pagabile da	Payable by			
Zahlbar durch (Name/Adresse)	Payable par (nom/adresse)	Pagabile da (nome/indirizzo)	Payable by (name/address)			
Währung	Monnaie	Valuta	Currency			
Betrag	Montant	Importo	Amount			
Annahmestelle	Point de dépôt	Punto di accettazione	Acceptance point			
Instructions						
Vor der Einzahlung abzutrennen	À détacher avant le versement	Da staccare prima del versamento	Separate before paying in			
Ultimate Creditor (Futu	ire Use)					
Zugunsten	En faveur de	A favore di	In favour of			

Tableau 19: Titres en plusieurs langues dans la partie paiement

Termes généraux de la QR-facture

Allemand	Français	Italien	Anglais
QR-Rechnung	QR-facture	QR-fattura	QR-bill
QR-Referenz	Référence QR	Riferimento QR	QR reference
QR-IID	QR-IID	QR-IID	QR-IID
QR-IBAN	QR-IBAN	QR-IBAN	QR-IBAN
Rechnungsinformationen	Informations de facture	Informazioni per la fattura	Billing information
Alternative Verfahren	Procédures alternatives	Procedure alternative	Alternative procedures

Tableau 20: Termes généraux

Page 58 de 78 Version 2.2 – 22.02.2021



Annexe E: Guide pour les définitions de syntaxe dans les champs «Informations de facture» et «Procédures alternatives» de la QR-facture

Le champ «**Informations de facture**» prend en charge l'automatisation de la comptabilité créditeurs du débiteur. Un groupe d'utilisateurs souhaitant utiliser le champ (une branche d'activité, par exemple) peut ici insérer des informations du destinataire concernant la facture, par exemple le numéro de TVA, le montant de la TVA, la date de la prestation, etc. À quelques rares restrictions près, la structure et le contenu des données peuvent être librement définis par le groupe d'utilisateurs concerné.

Le champ «**Procédures alternatives**» contient les informations requises pour la conversion d'une QR-facture en une autre procédure (pour eBill par exemple, l'adresse électronique du débiteur est également requise). À quelques rares restrictions près, la structure et le contenu des données peuvent être librement définis par les prestataires concernés.

Groupes cibles

Ce guide s'adresse aux émetteurs et destinataires de factures ainsi qu'aux organisations professionnelles souhaitant utiliser le champ «Informations de facture» dans la QR-facture.

La description du champ «Procédures alternatives» s'adresse aux prestataires de services du trafic des paiements suisse qui convertissent les QR-factures dans un format souhaité par l'un de leurs clients.

Objet

Ce guide décrit le processus de définition, de mise en application et de fin d'application de définitions de syntaxe pour les champs «Informations de facture» et «Procédures alternatives».

Champ d'application

Les spécifications applicables aux champs concernés figurent dans la partie principale des Implementation Guidelines pour QR-facture (voir chapitre 4.3 ci-dessus). La présente description de processus a uniquement pour objet de décrire le cycle de vie des définitions de syntaxe.

Cycle de vie des définitions de syntaxe

Tâches devant être accomplies par l'utilisateur ou les groupes d'utilisateurs intéressé(s).



1. Création et mise en application

#	Étape de processus	Concerne le champ	Concerne le champ		
		"Informations de facture"	"Procédures alternatives"		
1	Démarrage	Groupe d'utilisateurs:	Prestataires de services:		
		Identification du besoin et concertation au sein du groupe d'utilisateurs (p. ex. branche d'activité)	Clarification des besoins du client		
2	Détermination du propriétaire du document	Doit être désigné par le <i>groupe</i> d'utilisateurs (en général, il s'agit de l'organisation professionnelle de la branche qui fournit des services centralisés à ses membres)	Prestataire de services proposant la procédure alternative		
3	Identification des informations requises	Propriétaire du document: Détermination du contenu, du volume et informations supplémentaires requises e le code QR.	•		
4	Création de la	Définition par le propriétaire du document	, au besoin avec l'aide de SIX.		
	syntaxe, éventuellement instructions	Contact: support.billing-payments@six-group.com			
5	Validation de la	Propriétaire du document:			
	syntaxe	Prise de contact avec SIX.			
		Contact: support.billing-payments@six-guests	roup.com		
		Vérification de la conformité aux prescrip champ, jeu de caractères, etc.)	tions techniques (longueur de		
6	Mise en application	Propriétaire du document:			
	et publication	Mise en application et information du gro			
		Informations et lien sur <u>www.paymentsta</u>	andards.ch		

Tableau 21: Processus de mise en application des champs «Informations de facture» et «Procédures alternatives»

Page 60 de 78 Version 2.2 – 22.02.2021



2. Changements de version

#	Étape de processus	Concerne le champ "Informations de facture"	Concerne le champ "Procédures alternatives"		
1	Création de l'ébauche de la syntaxe, éventuellement instructions	Propriétaire du document, au besoin avec l'aide de SIX. Contact: support.billing-payments@six-group.com			
2	Validation de la syntaxe	Propriétaire du document: Prise de contact avec SIX. Contact: mailto: support.billing-payments@six-group.com SIX: Vérification de la conformité aux prescriptions techniques (longueur de champ, jeu de caractères, etc.)			
3	Mise en application et publication	Propriétaire du document: Mise en application et information of SIX: Informations et lien sur www.paym			

Tableau 22: Processus de changement de version des champs «Informations de facture» et «Procédures alternatives»



3. Fin d'application

#	Étape de processus	Concerne le champ	Concerne le champ
		"Informations de facture"	"Procédures alternatives"
1	Fin d'application et	Propriétaire du document:	
	informations	Fin d'application et information du groupe d'utilisateurs	
		SIX:	
Suppression du lien sur <u>www.paymentstandards.ch</u>			standards.ch

Tableau 23: Processus de changement de version des champs «Informations de facture» et «Procédures alternatives»

Remarques:

- Les recommandations de définition de syntaxe mises en application pour les informations de facture et les procédures alternatives sont accessibles via un lien sur www.paymentstandards.ch.
- Au moment de la publication des présentes Implementation Guidelines, l'entreprise Swico est la seule à avoir publié une «Recommandation de structure de données d'émetteurs de factures pour la QR-facture».

Example: définition de syntaxe pour les Informations de facture de Swico (version du 31.12.2020)

Définition de syntaxe de Swico (version 1.2) pour le remplissage du champ «Informations de facture» du Swiss QR Code et la section paiement de la QR-facture. La présente description correspond à la version actuelle au moment de l'entrée en vigueur de la version 2.1 des Implementation Guidelines et n'est fournie qu'à titre d'exemple. Elle peut donc ne pas correspondre à la version la plus récente. La version la plus actuelle est disponible sous www.swico.ch.

Domaine	Balise	Quoi	Exemple de valeurs	Remarques
Caractère de séparation	//		//	Fix «//»
Préfixe	S1	Identifiant d'organisation	S1	fixe pour la définition de syntaxe de Swico dans la version 1.x
Numéro du document	/10/	Numéro de facture	/10/10201409	Texte libre
Date du document	/11/	Date du document	/11/190512	12.05.2019
Référence client	/20/	Référence client	/20/140.000-53	Texte libre
Numéro de TVA	/30/	Numéro UID	/30/106017086	UID CHE-106.017.086 sans préfixe CHE, caractère de séparation et sans suffixe MWST/TVA/IVA/VAT
Date TVA	/31/	Date ou date de début et de fin de la prestation	/31/180508 /31/181001190131	08.05.2018 01.10.2018 à 31.01.2019

Page 62 de 78 Version 2.2 – 22.02.2021

Annexe E facture

Domaine	Balise	Quoi	Exemple de valeurs	Remarques
Détails TVA	/32/	Taux pour la facture ou liste des taux avec montants nets correspondants	/32/7.7 /32/8:1000;2.5:51.8 0;7.7:250	7.7% pour le montant total 8.0% sur 1000.00, 2.5% sur 51.80 et 7.7% sur 250.00
TVA sur les importations	/33/	Montant de la TVA seule ou liste des montants de la TVA seule et taux correspondants à l'importation	/33/7.7:16.15 /33/7.7:48.37;2.5:12 .4	16.15 TVA seule (taux de 7.7%) lors d'une importation de marchandises 48.37 TVA seule (taux de 7.7%) et 12.40 TVA seule (taux de 2.5%) lors d'une importation de marchandises à plusieurs taux
Conditions	/40/	Conditions ou liste des conditions	/40/0:30 /40/2:10;0:60 /40/3:15;0.5:45;0:90	0% d'escompte à 30 jours (payable jusqu'à 30 jours après la date du document) 2% d'escompte à 10 jours, 0% à 60 jours 3% d'escompte à 15 jours, 0,5% à 45 jours, 0% à 90 jours

Tableau 24: Éléments de données du champ Informations de facture, exemple Swico

Règles

Les caractères de séparation // sont prescrits par SIX. Ils servent à identifier le début des informations de facture (informations structurelles de l'émetteur de factures) lors de l'impression dans la partie visible.

Les balises /nn/ doivent être renseignées dans l'ordre croissant.

Chaque balise ne peut apparaître qu'une seule fois.

Une balise sans données peut être omise.

Une balise sans données équivaut à une balise absente.

La longueur d'une valeur associée à une balise n'est pas restreinte directement.

Les champs «Communication instructurée» et «Informations structurelles de l'émetteur de factures» ne doivent pas comporter plus de 140 caractères au total.

Les contenus de champs peuvent contenir les caractères «/» et «\»; ils doivent être remplacés par «\/» et «\\» (escape).

Un montant ou un taux avec des décimales doit utiliser le caractère «.» (point) comme caractère de séparation.

Les chiffres inférieurs à 1 sont représentés avec un zéro de tête (p. ex. «0.3»).

Une date est formatée selon YYMMDD (année, mois, jour).

Des champs qui contiennent plusieurs éléments de données dans une liste utilisent le caractère «;» (point-virgule) comme caractère de séparation.

Tableau 25: Règles applicables au champ Informations de facture, exemple Swico



Les informations qui se rapportent au montant ou à la monnaie sont contenues dans le code QR sous forme de champs dédiés, c'est pourquoi elles ne sont pas indiquées à nouveau dans le champ «Informations de facture».

Cham	ps	
/11/	•	La date du document correspond à la date de la facture; elle sert de date de référence pour les conditions.
	•	Il est possible de calculer une date d'échéance de la facture à partir de ce champ et du champ /40/0:n (Payable à n jours après la date du document).
/20/	•	La référence du client est une référence fournie par le client et sert à l'affectation de la facture.
/30/	•	Le numéro de TVA correspond à la forme numérique de l'UID du fournisseur de la prestation (sans préfixe CHE, sans caractère de séparation et sans suffixe TVA).
	•	Le numéro de TVA peut être utilisé par le destinataire de la facture pour identifier de manière non équivoque l'émetteur de la facture. Tout émetteur de facture qui dispose d'une UID doit indiquer celle-ci dans ce champ, et ce même si les autres données relatives à la TVA sont omises.
	•	Dans le cas d'une facture comportant plusieurs numéros de TVA, la première doit être indiquée ici.
/31/	•	La date de la TVA peut correspondre soit à la date de la prestation, soit à la date de début et de fin de la prestation (par ex. dans le cas d'un abonnement).
	•	Si le document se rapporte à plusieurs prestations avec des dates de prestation différentes, le champ /31/ doit être omis (saisie manuelle).
/32/	•	Les détails de la TVA s'appliquent au montant de la facture, sans escompte.
	•	Les détails de la TVA contiennent soit:
		 un pourcentage unique qui s'applique à la totalité du montant de la facture, soit une liste des montants de TVA, définis par un pourcentage et un montant net; les deux-points «:» servent de caractère de séparation.
	•	Le montant net correspond au prix net (sans TVA), à partir duquel la TVA est calculée.
	•	Si une liste est indiquée, la somme des montants nets et de la TVA calculée sur ceux-ci doit correspondre au montant du code QR.
/33/	•	Dans le cas d'une importation de marchandises, il est possible d'indiquer l'impôt sur les importations dans ce champ. Il s'agit ici du montant de la TVA.
	•	Le taux sert à la comptabilisation correcte de la TVA dans la comptabilité financière.
	•	Ceci simplifie la comptabilisation par le destinataire de la facture de la TVA liée aux importations.
/40/	•	Les conditions peuvent spécifier un escompte ou une liste d'escomptes
	•	La date du document /11/ sert de date de référence.
	•	Chaque escompte est défini par un pourcentage et un délai (jours); les deux-points «:» servent de caractère de séparation.
	•	La mention avec le taux d'escompte nul définit le délai de paiement par défaut de la facture (p. ex. «0:30» pour 30 jours nets).
	pa	ttention: si ce jour est utilisé, il est recommandé d'indiquer au moins le délai de paiement ar défaut de la facture. Sans cette indication, le logiciel de paiement ne peut pas proposer e date pour le paiement.

Tableau 26: Descriptions des champs Informations de facture, exemple Swico

Exemples

Page 64 de 78 Version 2.2 – 22.02.2021



Annexe E facture

Exemple 1

//\$1/10/10201409/11/190512/20/1400.000-53/30/106017086/31/180508/32/7.7/40/2:10;0:30

/10/ Numéro de facture 10201409

/11/ Date de facture 12.05.2019

/20/ Référence client 1400.000-53

/30/ Numéro de TVA CHE-106.017.086 MWST

/31/ Date TVA de la prestation 08.05.2018

/32/ Taux de TVA sur le montant total de la facture 7.7%

/40/ 2% d'escompte à 10 jours Délai de paiement de 30 jours

Exemple 2

//\$1/10/10104/11/180228/30/395856455/31/180226180227/32/3.7;400.19;7.7:553.39;0:14/40/0:30

/10/ Numéro de facture 10104

/11/ Date de facture 28.02.2018

/30/ Numéro de TVA CHE-395.856.455 MWST

/31/ Date TVA de la prestation du 26.02.2018 au 27.02.2018

/32/ Taux de TVA 3.7% sur 400.19 net (brut 415.00)

Taux de TVA 7.7% sur 553.39 net (brut 596.00)

Taux de TVA 0% sur 14.00 net (brut 14.00)

Les détails TVA donnent un montant total de la facture égal à (400.19+14.81) + (553.39+42.61) + (14.00+0.00) = 1025.00

/40/ Délai de paiement de 30 jours

Exemple 3

//\$1/10/4031202511/11/180107/20/61257233.4/30/105493567/32/8:49.82/33/2.5:14.85/40/0:30

/10/ Numéro de facture 4031202511

/11/ Date de facture 07.01.2018

/20/ Référence client 61257233.4

/30/ Numéro de TVA CHE-105.493.567 MWST

/32/ Taux de TVA 8% sur 49.82 net (brut 53.80)

/33/ TVA pure lors de l'importation de 14.85, taux de TVA 2.5%

Les détails TVA donnent un montant total de la facture égal à (49.82+3.98) + (14.85) = 68.65

/40/ Délai de paiement de 30 jours

Exemple 4

//S1/10/X.66711\/8824/11/200712/20/MW-2020-

04/30/107978798/32/2.5:117.22/40/3:5;1.5:20;1:40;0:60

/10/ Numéro de facture X.66711/8824

/11/ Date de facture 12.07.2020

/20/ Référence client MW-2020-04

/30/ Numéro de TVA CHE-107.978.798 MWST

/32/ Taux de TVA 2.5% sur 117.22 net (brut 120.15)

Les détails TVA donnent un montant total de la facture égal à (117.22+2.93) = 120.15

/40/ 3.0% d'escompte à 15 jours

1.5% d'escompte à 20 jours

1.0% d'escompte à 40 jours

Délai de paiement de 60 jours

Tableau 27: Informations de facture Swico, exemples



Annexe F: Conversion du Swiss QR Code en SWIFT MT101 / MT103 : Introduction au tableau de mappage

Le tableau de mappage n'est pas un tableau complet du schéma de données d'un message TM101 ou TM103. Il montre plutôt le schéma de données de la QR-facture et liste uniquement les zones des messages TM affectées par la conversion d'une QR-facture.

Valeurs de Statut

Les statuts suivants (indication sur l'utilisation) sont possibles pour les différents éléments:

Statut (St.)	Désignation	Description
М	Mandatory	Le champ doit obligatoirement être livré dûment rempli.
D	Dependent	Le champ doit être rempli impérativement lorsque le groupe de données supérieur est rempli.
O	Optional	Le champ doit être livré impérativement, mais il ne doit pas être rempli impérativement (il peut être vide).
Α	Additional	Ne peut être délivré que si l'élément n'est pas vide
X	Ne pas renseigner	Le champ ne doit pas être renseigné, mais doit être livré (prévu conceptuellement «for future use», le caractère de séparation de champ doit être livré).

Tableau 28: Valeurs permis pour le Statut des éléments

Page 66 de 78 Version 2.2 – 22.02.2021



Tableau de mappage

		Sv	viss QR Code	Message SWIFT FIN	
Élément QR	Nom de l'élément	St.	Définition générale	Balise TM101 / Balise TM103	Remarques
QRCH +Header	Header		Header Données header. Contient des informations de base sur le code QR	N/A	Les éléments suivants du Swiss QR Code ne sont jamais transmis lors du paiement: • QRType
QRCH +Header ++QRType	QRType	М	Élément QR Indicateur unique pour le code QR. Valeur fixe «SPC» (Swiss Payments Code)	N/A	VersionCoding Type
QRCH +Header ++Version	Version	M	Version Contient la version des Implementation Guidelines (IG) utilisée au moment de la création du code QR. Les deux premiers chiffres indiquent la version principale, les deux chiffres suivants la sous-version. Valeur fixe «0200» pour versions 2.0, 2.1 et 2.2	N/A	
QRCH +Header ++Coding	Coding	М	Coding Type Code jeu de caractères. Valeur fixe 1 (indique UTF-8 limité au jeu de caractères latins)	N/A	
QRCH +CdtrInf	CdtrInf		Renseignements sur le bénéficiaire du paiement Compte / Payable à	N/A	Groupe de données obligatoire dans le Swiss QR Code.
QRCH +CdtrInf ++IBAN	IBAN	М	IBAN IBAN ou QR-IBAN du bénéficiaire.	59a Beneficiary	Pour les paiements avec une référence QR, il convient d'utiliser impérativement le QR-IBAN comme spécification du compte à créditer. Dans le cas d'un QR-IBAN avec identificateur de banque «3xxxxxx», il convient d'utiliser impérativement la référence QRR à 27 chiffres (QRR). Dans le cas contraire, il sera rejeté.

Version 2.2 – 22.02.2021 Page 67 de 78



Annexe F

Implementation Guidelines suisses pour QR-facture

	Swiss QR Code			Message SWIFT FIN	
Élément QR	Nom de l'élément	St.	Définition générale	Balise TM101 / Balise TM103	Remarques
QRCH +CdtrInf ++Cdtr	Cdtr		Bénéficiaire du paiement	N/A	Groupe de données obligatoire dans le Swiss QR Code.
QRCH +CdtrInf ++Cdtr +++AdrTp	AdrTp	M	Type d'adresse Le type d'adresse est spécifié à l'aide d'un code. Les codes suivants sont définis. «S» - Adresse structurée «K» - Champs d'adresse combinés (2 lignes)	N/A	
QRCH +CdtrInf ++Cdtr +++Name	Nom	M	Nom Nom ou société du bénéficiaire du paiement selon la désignation du compte Remarque: correspond toujours au titulaire du compte	59a Beneficiary Quand AdrTp = «S»: :59a:/IBAN ou QR-IBAN + nom et adresse 1/ Nom 2/ n° rue 3/Code pays ISO/CP Localité Quand AdrTp = «K»: :59a:/IBAN ou QR-IBAN + nom et adresse 35x 35x 35x 35x 35x	

Page 68 de 78 Version 2.2 – 22.02.2021

Implementation Guidelines suisses pour QR-facture

Annexe F

		S۱	viss QR Code	Message SWIFT FIN	
Élément QR	Nom de l'élément	St.	Définition générale	Balise TM101 / Balise TM103	Remarques
QRCH	StrtNmOr	0	Rue ou ligne d'adresse 1	59a Beneficiary	
+CdtrInf ++Cdtr +++StrtNmOr AdrLine1	AdrLine1		Adresse structurée: Rue/Case postale de l'adresse du bénéficiaire du paiement Champs d'adresses combinés: Ligne d'adresse 1 avec rue et n° ou case postale	Quand AdrTp = «S»: :59a:/IBAN ou QR-IBAN + nom et adresse 1/Nom 2/n° Rue 3/Code pays ISO/CP Localité Quand AdrTp = «K»: :59a:/IBAN ou QR-IBAN + nom et adresse 35x 35x 35x 35x 35x	
QRCH +CdtrInf ++Cdtr +++BldgNbOr AdrLine2	BldgNbOr AdrLine2	0	N° ou ligne d'adresse 2 Adresse structurée: N° de l'adresse du bénéficiaire du paiement Champs d'adresses combinés: Ligne d'adresse 2 avec NPA et localité de l'adresse du bénéficiaire du paiement	59a Beneficiary Quand AdrTp = «S»: :59a:/IBAN ou QR-IBAN + nom et adresse 1/Nom 2/ n° rue 3/Code pays ISO/CP Localité Quand AdrTp = «K»: :59a:/IBAN ou QR-IBAN + nom et adresse 35x 35x 35x 35x 35x	

Version 2.2 – 22.02.2021 Page 69 de 78

Annexe F

Implementation Guidelines suisses pour QR-facture

		Sv	viss QR Code	Message SWIFT FIN	
Élément QR	Nom de l'élément	St.	Définition générale	Balise TM101 / Balise TM103	Remarques
QRCH	PstCd	D	Numéro postal d'acheminement	59a Beneficiary	
+CdtrInf			Numéro postal d'acheminement de l'adresse	Quand AdrTp = «S»:	
++Cdtr			du bénéficiaire du paiement	:59a:/IBAN ou QR-IBAN + nom et adresse	
+++PstCd				1/Nom 2/ n° rue	
				3/Code pays ISO/ NPA Localité	
				Quand AdrTp = «K»: :59a:/IBAN ou QR-IBAN + nom et adresse 35x 35x 35x 35x	
QRCH	TwnNm	D	Localité	59a Beneficiary	
+CdtrInf			Localité de l'adresse du bénéficiaire du	Quand AdrTp = «S»:	
++Cdtr			paiement	:59a:/IBAN ou QR-IBAN + nom et adresse	
+++TwnNm				1/Nom	
				2/ n° rue 3/Code pays ISO/NPA Localité	
				Quand AdrTp = «K»:	
				:59a:/IBAN ou QR-IBAN + nom et adresse 35x	
				35x	
				35x 35x	

Page 70 de 78 Version 2.2 – 22.02.2021

Implementation Guidelines suisses pour QR-facture

Annexe F

		S۱	viss QR Code	Message SWIFT FIN	
Élément QR	Nom de l'élément	St.	Définition générale	Balise TM101 / Balise TM103	Remarques
QRCH +CdtrInf ++Cdtr +++Ctry	Ctry	M	Pays Pays de l'adresse du bénéficiaire du paiement	59a Beneficiary Quand AdrTp = «S»: :59a:/IBAN ou QR-IBAN + nom et adresse 1/Nom 2/ n° rue 3/ Code pays ISO /NPA Localité Quand AdrTp = «K»: :59a:/IBAN ou QR-IBAN + nom et adresse 35x 35x 35x 35x 35x	
QRCH +UltmtCdtr	UltmtCdtr		Bénéficiaire final du paiement Pour Informations sur le bénéficiaire final du paiement	N/A	Groupe de données facultatif dans le Swiss QR Code. L'ensemble du groupe de données ne doit pas être rempli pour l'instant dans le Swiss QR Code (for Future Use). Pour les messages SWIFT FIN, il n'y a pas de balise pour l'Ultimate Creditor.
QRCH +UltmtCdtr ++AdrTp	AdrTp	X	Type d'adresse Le type d'adresse est spécifié à l'aide d'un code. Les codes suivants sont définis. «S» - Adresse structurée «K» - Champs d'adresse combinés (2 lignes)	N/A	
QRCH +UltmtCdtr ++Name	Nom	X	Nom Nom ou société du bénéficiaire final du paiement	N/A	
QRCH +UltmtCdtr ++StrtNmOr AdrLine1	StrtNmOr AdrLine1	X	Rue ou ligne d'adresse 1 Adresse structurée: Rue/Case postale de l'adresse du bénéficiaire final du paiement Champs d'adresses combinés: Ligne d'adresse 1 avec rue et n° ou case postale	N/A	

Version 2.2 – 22.02.2021 Page 71 de 78

Annexe F

Implementation Guidelines suisses pour QR-facture

		S۱	wiss QR Code	Message SWIFT FIN	
Élément QR	Nom de l'élément	St.	Définition générale	Balise TM101 / Balise TM103	Remarques
QRCH +UltmtCdtr ++BldgNbOr AdrLine2	BldgNbOr AdrLine2	X	N° ou ligne d'adresse 2 Adresse structurée: N° de l'adresse du bénéficiaire final du paiement Champs d'adresses combinés: Ligne d'adresse 2 avec NPA et localité de l'adresse du bénéficiaire final du paiement	N/A	
QRCH +UltmtCdtr ++PstCd	PstCd	Х	Numéro postal d'acheminement Numéro postal d'acheminement de l'adresse du bénéficiaire final du paiement	N/A	
QRCH +UltmtCdtr ++TwnNm	TwnNm	Х	Localité Localité de l'adresse du bénéficiaire final du paiement	N/A	
QRCH +UltmtCdtr ++Ctry	Ctry	Х	Pays Pays de l'adresse du bénéficiaire final du paiement	N/A	
QRCH +CcyAmt	CcyAmt		Information sur le montant du paiement	N/A	Groupe de données facultatif dans le Swiss QR Code.
QRCH +CcyAmt ++Amt	Amt	0	Montant Montant du paiement	32B Currency/ Transaction Amount	L'élément Montant doit être spécifié sans zéros de tête, y compris le séparateur décimal et 2 décimales. Décimal, au max. 12 chiffres autorisés, y compris le séparateur décimal. Seul le point (.) est autorisé comme séparateur décimal.
QRCH +CcyAmtDate ++Ccy	Ccy	M	Devise Devise du paiement, code devise alphabétique à 3 chiffres selon ISO 4217	32B Currency /Transaction Amount	Seules les devises CHF et EUR sont autorisées.
QRCH +UltmtDbtr	UltmtDbtr		Bénéficiaire final du paiement	N/A	

Page 72 de 78 Version 2.2 – 22.02.2021

Implementation Guidelines suisses pour QR-facture

Annexe F

		S۱	wiss QR Code	Message SWIFT FIN	
Élément QR	Nom de l'élément	St.	Définition générale	Balise TM101 / Balise TM103	Remarques
QRCH +UltmtDbtr ++AdrTp	AdrTp	D	Type d'adresse Le type d'adresse est spécifié à l'aide d'un code. Les codes suivants sont définis. «S» - Adresse structurée «K» - Champs d'adresse combinés (2 lignes)	N/A	Groupe de données facultatif dans le Swiss QR Code, dont les données ne peuvent pas être transmises avec TM101/TM103, SWIFT ne prenant pas en charge le payeur final. Pour le transfert de l'information à l'Ultimate Debtor, la balise 70 Remittance Information peut être utilisée. Dans ce contexte, il s'agit donc de vérifier si le champ n'est pas déjà utilisé pour la référence
QRCH +UltmtDbtr ++Name	Nom	D	Nom Nom ou société du débiteur final	N/A	client et/ou les informations complémentaires.
QRCH +UltmtDbtr ++StrtNmOr AdrLine1	StrtNmOr AdrLine1	0	Rue ou ligne d'adresse 1 Adresse structurée: Rue/Case postale de l'adresse du débiteur final Champs d'adresses combinés: Ligne d'adresse 1 avec rue et n° ou case postale	N/A	
QRCH +UltmtDbtr ++BldgNbOr AdrLine2	BldgNbOr AdrLine2	0	N° ou ligne d'adresse 1 Adresse structurée: N° de l'adresse du débiteur final Champs d'adresses combinés: Ligne d'adresse 2 avec NPA et localité de l'adresse du débiteur final	N/A	
QRCH +UltmtDbtr ++PstCd	PstCd	D	Numéro postal d'acheminement Numéro postal d'acheminement de l'adresse du débiteur final	N/A	
QRCH +UltmtDbtr ++TwnNm	TwnNm	D	Localité Localité de l'adresse du débiteur final	N/A	

Version 2.2 – 22.02.2021 Page 73 de 78

Annexe F

Implementation Guidelines suisses pour QR-facture

		Sı	wiss QR Code	Message SWIFT FIN	
Élément QR	Nom de l'élément	St.	Définition générale	Balise TM101 / Balise TM103	Remarques
QRCH +UltmtDbtr ++Ctry QRCH	Ctry	D	Pays Pays de l'adresse du débiteur final Référence de paiement	N/A	Groupe de données obligatoire dans le Swiss QR Code.
+RmtInf					
QRCH +RmtInf ++Tp	Тр	M	Type de référence Type de référence (QR, ISO) Les codes suivants sont autorisés: QRR – Référence QR SCOR – Creditor Reference (ISO 11649) NON – sans référence	70 Remittance Information QRR – Référence QR Ligne 1: / QRR /référence QR (en rapport avec le QR-IBAN dans la balise 59a = obligatoire) Exemple: /QRR/000000000000000000000123457 SCOR – Creditor Reference Ligne 1: / SCOR /référence (uniquement en rapport avec l'IBAN/numéro de compte propriétaire dans la balise 59a = obligatoire) Exemple: /SCOR/RF18000000000539007547034	Pour les messages SWIFT FIN, il n'y a pas de balise pour les types de référence QRR / SCOR / NON
QRCH +RmtInf ++Ref	Réf	D	Référence Remarque: la référence structurée est soit une référence QR soit une Creditor Reference (ISO 11649)	70 Remittance Information Comparez les informations de mappage ci-dessus avec l'élément QR suivant: QRCH +RmtInf ++Tp	Référence QR: comporte toujours 27 caractères numériques. Creditor Reference (ISO 11649): jusqu'à 25 caractères alphanumériques.

Page 74 de 78 Version 2.2 – 22.02.2021

Implementation Guidelines suisses pour QR-facture

Annexe F

		Sv	viss QR Code	Message SWIFT FIN	
Élément QR	Nom de l'élément	St.	Définition générale	Balise TM101 / Balise TM103	Remarques
QRCH +RmtInf ++AddInf	AddInf		Informations complémentaires Les informations complémentaires peuvent être utilisées dans la procédure avec notification et dans la procédure avec référence structurée.	N/A	Groupe de données facultatif dans le Swiss QR Code.
QRCH +RmtInf ++AddInf +++Ustrd	Ustrd	0	Notification non structurée Les informations non structurées peuvent être utilisées pour indiquer un objectif de paiement ou pour des informations textuelles complétant des paiements avec référence structurée.	70 Remittance Information Si non QRR ou SCOR: 4x35x Si QRR ou SCOR: Ligne 2-3 pour notifications supplémentaires (3x35x)	S'il n'y a pas assez de caractères disponibles pour la livraison simultanée d'un message structuré et non structuré, la référence structurée doit être privilégiée afin de garantir que l'émetteur de facture ajuste automatiquement la comptabilité en utilisant le numéro de référence (= message structuré). Dans ce cas, le message non structuré devrait être tronqué.
QRCH +RmtInf ++AddInf +++Trailer	Trailer	М	Trailer Indicateur unique pour la fin des données de paiement. Valeur fixe «EPD» (Swiss Payments Data).	N/A	
QRCH +RmtInf ++AddInf +++StrdBkgInf	StrdBkgInf	0	Informations de facturation Les informations de facturation contiennent des informations codées pour l'enregistrement automatisé du paiement. Les données ne sont pas transmises avec le paiement.	N/A	
QRCH +AltPmtInf	AltPmtInf		Procédures alternatives Paramètres et données d'autres procédures prises en charge	N/A	

Version 2.2 – 22.02.2021 Page 75 de 78



Annexe F

Implementation Guidelines suisses pour QR-facture

Swiss QR Code				Message SWIFT FIN	
Élément QR	Nom de l'élément	St.	Définition générale	Balise TM101 / Balise TM103	Remarques
QRCH	AltPmt	Α	Paramètre de procédure alternative	N/A	
+AltPmtInf			Chaîne de caractères de paramètre de la		
++AltPmt			procédure alternative selon la définition de syntaxe au chapitre 4.3.4 «Procédures alternatives».		

Tableau 29: Tableau de mappage

Page 76 de 78 Version 2.2 – 22.02.2021



Annexe G: Répertoire des tableaux et des illustrations

Répertoire des tableaux

Tableau 1:	Documents de référence	9
Tableau 2:	Liens vers les sites Internet respectifs	10
Tableau 3:	Titres de la section paiement dans la zone «Indication»	19
Tableau 4:	Titres du récépissé dans la zone Indications	22
Tableau 5:	Caractères admis	25
Tableau 6:	Valeurs permis pour le Statut des éléments	27
Tableau 7:	Éléments de données du Swiss QR Code	33
Tableau 8:	Exemples pour l'utilisation d'informations d'adresse	34
Tableau 9:	Remplir les règles de notification avec QR-facture	37
Tableau 10:	Abréviations utilisées dans les exemples	42
Tableau 11:	Données pour code QR, exemple 1	44
Tableau 12:	Données pour code QR, exemple 2	46
Tableau 13:	Données pour code QR, exemple 3	48
Tableau 14:	Données pour code QR, exemple 4	49
Tableau 15:	Données pour code QR, exemple 5	51
Tableau 16:	Référence structurée dans pain.001	55
Tableau 17:	Référence structurée avec informations supplémentaires dans pain.001	56
Tableau 18:	Informations supplémentaires de l'émetteur de la facture dans pain.001	57
Tableau 19:	Titres en plusieurs langues dans la partie paiement	58
Tableau 20:	Termes généraux	58
Tableau 21:	Processus de mise en application des champs «Informations de facture» et «Procédures alternatives»	60
Tableau 22:	Processus de changement de version des champs «Informations de facture» et «Procédures alternatives»	61
Tableau 23:	Processus de changement de version des champs «Informations de facture» et «Procédures alternatives»	62
Tableau 24:	Éléments de données du champ Informations de facture, exemple Swico	63
Tableau 25:	Règles applicables au champ Informations de facture, exemple Swico	63
Tableau 26:	Descriptions des champs Informations de facture, exemple Swico	64
Tableau 27:	Informations de facture Swico, exemples	65
Tableau 28:	Valeurs permis pour le Statut des éléments	66
Tableau 29:	Tableau de mappage	76



Répertoire des illustrations

Illustration 1:	Processus de base	7
Illustration 2:	Représentation schématique d'une QR-facture avec section paiement/récé-pissé intégrée et avec section paiement/récépissé en pièce jointe	11
Illustration 3:	Swiss QR Code	13
Illustration 4:	Représentation schématique de la section paiement d'une QR-facture	17
Illustration 5:	Représentation schématique de la zone Montant	18
Illustration 6:	Représentation schématique de la zone Indications	20
Illustration 7:	Représentation schématique du récépissé d'une section paiement d'une QR-facture	21
Illustration 8:	Représentation schématique de la zone Indications du récépissé d'une QR-facture	23
Illustration 9:	Représentation schématique du récépissé d'une section paiement d'une QR-facture	24
Illustration 10:	Groupe de données avec nom d'élément fonctionnel et désignation fonctionnelle pour la section paiement	
Illustration 11:	QR-facture « NE PAS UTILISEUR POUR LE PAIEMENT »	37
Illustration 12:	Mise à l'échelle du Swiss QR Code à une taille fixe	38
Illustration 13:	Swiss QR Code avec croix suisse comme caractéristique d'identification (pas à l'échelle)	39
Illustration 14:	Exemple de QR-facture (schématique, pas à l'échelle)	42
Illustration 15:	Swiss QR Code, exemple 1 (schématique, pas à l'échelle)	44
	Swiss QR Code, exemple 2 (schématique, pas à l'échelle)	
	Swiss QR Code, exemple 3 (schématique, pas à l'échelle)	
	Swiss QR Code, exemple 4 (schématique, pas à l'échelle)	
	Swiss QR Code, exemple 5 (schématique, pas à l'échelle)	
	Matrice de chiffre de contrôle	
	Exemple de calcul du chiffre de contrôle	
Illustration 22:	pain.001 – Procédure avec référence structurée sans informations supplémentaires	55
Illustration 23:	pain.001 – Procédure avec référence structurée avec informations supplémentaires	56
Illustration 24:	pain.001 – Procédure avec communication	57